



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 NOVEMBRE 2023

Le 27 novembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- questions de M. Louis-Paul Ordonneau relatives à la rue Notre-Dame de Lorette, aux brocantes et vide-greniers, et à l'animation locale ;
- question de M. Daniel Steinbrunner relative aux toilettes publiques.

Puis, à 18h37, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 21 novembre 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Était excusée : Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard).

Sont partis en cours de séance : Mme Virginie Mergoil (départ à 20h46 et pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre) et M. Arnaud Ngatcha (départ à 20h53 et pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2023.121 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2023.122 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Hommage à M. Claude Mignot, professeur émérite à l'université Paris Sorbonne. Historien, spécialiste de l'architecture et président de 9^e Histoire (2016 - 2022).

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 09.2023.123 Adoption de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2023.DASCO.124 Caisse des écoles (9^e) - Subvention 2024 (3 014 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur

7. 2023.DASCO.139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

8. 09.2023.126 Désignation des personnalités qualifiées siégeant dans les bureaux des conseils de quartier (2023-2026).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

9. 2023.DDCT.124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

10. 2023.DLH.214 Réalisation (Paris 9^e et 13^e) de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 12 logements sociaux (6 PLAI - 6 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (291 750 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

11. 2023.DFPE.184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

12. 2023.DAE.203 Subvention (6 800 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre, 9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

13. 2023.DAE.227 Subvention (3 300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8^e, 9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

14. 2023.DAE.232 Subvention (2 900 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Trudaine et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

15. 2023.DAE.233 Subvention (5 900 euros) à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

16. 2023.DVD.87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

17. 2023.DVD.120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! ».

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

18. V.09.2023.137 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, rattaché au projet de délibération 2023.DVD.120, relatif à l'approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! ».

19. 2023.DTEC.23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

20. V.09.2023.139 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris, rattaché au projet de délibération 2023.DTEC.23, relatif au projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.

21. 2023.DAC.511 Subvention d'équipement (110 000 euros) et conventions avec l'association Faitesle9.

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

22. Q.09.2023.141 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à la déclaration d'intention d'aliéner de l'immeuble situé au 3 rue de Liège dans le 9^e arrondissement.

23. Q.09.2023.142 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à l'annulation de permis de végétaliser du boulevard Haussmann.

VŒUX

24. V.09.2023.*** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en Commun, pour la mobilisation citoyenne en vue des Élections européennes de 2024 - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

25. V.09.2023.*** Vœu à la Maire de Paris, présenté par le conseil du 9^e arrondissement de Paris, relatif à la mobilisation du Conseil Parisien des Européens dans la lutte contre l'antisémitisme et dans la perspective des prochaines élections européennes - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

26. V.09.2023.143 Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en Commun, pour un héritage solidaire des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Il revient à celui-ci de leur répondre. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous. Mme la Maire remercie les élus pour leur présence.

M. Louis-Paul Ordonneau rappelle tout d'abord que la rue Notre-Dame de Lorette débouche sur la place Saint-Georges, haut lieu touristique du 9^e arrondissement. En amont et en aval de cette place, la rue reste minérale avec des trottoirs étroits par rapport à la taille de la route et aux besoins des nombreux piétons, habitants comme touristes. Malgré la présence de dos d'âne, les accélérations de motards et les conduites dangereuses sont nombreuses et peu de feux tricolores sont installés. Des poids lourds stationnent sur les trottoirs tous les matins, sans respecter les piétons. Le 18 novembre 2023, *Le Parisien* a publié un classement des quartiers où il est agréable de marcher à Paris et a attribué la plus mauvaise note, 8,84 sur 20, à ce quartier du 9^e arrondissement. Il s'agit donc d'un quartier où il n'est pas agréable de se promener en tant que piéton, bien que ce classement puisse être revu dans la mesure où certains critères ne sont pas vraiment connus. M. Louis-Paul Ordonneau demande, pour valoriser l'ensemble du quartier dans le même esprit que la rue des Martyrs, s'il ne devrait pas être envisagé une pacification urbaine de la rue Notre-Dame de Lorette, entre autres, sous la forme d'une végétalisation, d'un élargissement des trottoirs par rapport à la route ou via d'autres moyens.

M. Louis-Paul Ordonneau intervient ensuite sur la vie quotidienne dans le quartier. Il rappelle que le 9^e arrondissement compte de nombreuses brocantes et vide-greniers, rue des Martyrs et avenue Trudaine, connus pour la qualité de leur marchandise. Ayant vécu dans d'autres quartiers, notamment dans le 3^e arrondissement, M. Louis-Paul Ordonneau demande s'il serait envisageable de faire une très grande braderie de qualité, comme dans le 3^e arrondissement, qui s'étalerait sur trois ou quatre jours, qui attirerait un public vraiment international et qui aurait une résonance dans la ville.

Mme la Maire indique que ses adjoints lui expliqueront pourquoi ces brocantes ont lieu et précise que l'argent collecté revient aux associations de commerçants.

M. Louis-Paul Ordonneau poursuit en évoquant les vides greniers de moindre qualité, qui ne reflètent pas forcément l'image du 9^e arrondissement qui a une histoire artistique et culturelle riche, avec des peintres ayant pignon sur rue du côté de la place Toudouze, des écrivains ou encore des chanteurs. M. Louis-Paul Ordonneau demande s'il serait envisageable d'organiser un festival artistique, sans prévoir l'ouverture d'ateliers, puisque cela existe déjà dans une certaine mesure, et prenant la même forme que les brocantes.

Mme la Maire le remercie pour son intervention. Elle propose à M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint en charge de la végétalisation, de répondre sur les projets à l'étude et en cours concernant les rues Notre-Dame de Lorette et Pierre Fontaine. Elle confirme qu'il s'agit d'un axe sud-nord important et déplore l'accident qui a eu lieu la semaine passée lors d'une course poursuite à 6h du matin rue Notre-Dame de Lorette, une voiture circulant à grande vitesse ayant foncé et détruit un candélabre. Elle annonce que ce candélabre sera changé dans les 6 semaines et remercie tous les services qui ont été très réactifs, dimanche 19 novembre, pour nettoyer la place Saint-Georges et faire en sorte que ce candélabre puisse être restitué le plus rapidement possible.

M. Sébastien Dulermo répond sur la végétalisation de la rue de Notre-Dame de Lorette, considérée comme un grand axe, avec la rue Pierre-Fontaine, pour rejoindre les boulevards au nord de l'arrondissement. La Mairie du 9^e arrondissement a commencé à travailler à cette végétalisation dans le cadre d'un projet qui verra certainement le jour après les Jeux olympiques. Il s'agit, non pas de jardinières en pleine terre comme de coutume dans l'arrondissement, mais de plantation d'arbres là où cela est possible. Il y en aura davantage rue Pierre Fontaine que rue Notre-Dame de Lorette. Les plantations se feront sur les bandes de stationnement, entraînant la suppression de places de temps en temps. Les études ont été déjà menées, mais tous les projets à réaliser ont été échelonnés. La priorité sera donnée à la végétalisation de la rue de Châteaudun avant celle des rues Pierre Fontaine et Notre-Dame de Lorette. M. Sébastien Dulermo précise que les plantations ne se feront pas au bas de cette dernière rue en raison de l'importance des réseaux souterrains et du manque d'espaces disponibles. Il ajoute que la réglementation française indique à quelle distance des réseaux il est possible ou non de planter.

Concernant les trottoirs, M. Sébastien Dulermo répond qu'un élargissement en faveur des piétons diminuerait la surface de la route et du stationnement et impacterait négativement le caractère commercial de la rue. Il explique qu'il est difficile de diminuer l'espace réservé au stationnement, en notant la présence d'un Carrefour City et de nombreuses places de livraison.

M. Louis-Paul Ordonneau indique que le vrai problème dans cette rue est la circulation très rapide de véhicules et la circulation de vélos dans l'autre sens, ce qui est très dangereux.

M. Sébastien Dulermo explique que cette situation a justifié l'installation de ralentisseurs sur toute la section, dont deux avant la place Saint-Georges, puis un autre au niveau du numéro 45. La largeur de la voie a par ailleurs été réduite, puisqu'il n'y avait pas de double sens cyclable auparavant. Si les véhicules sont un peu plus contraints qu'auparavant, il reste encore une voie circulée dont le trafic est assez important.

M. Jean-Baptiste Gardes répond au sujet des brocantes et vide-greniers. Il rappelle le principe de fonctionnement : la rémunération donnée par le prestataire co-organisateur est destinée intégralement à l'association de commerçants co-organisatrice. En parallèle, une autorisation administrative doit être obtenue, avec un avis émis par la Mairie du 9^e arrondissement qui a donc un regard très précis sur ce qui est organisé. Un échange a lieu avec les associations de commerçants pour qu'elles puissent bénéficier de ces revenus fondamentaux, notamment pour le financement des illuminations de Noël et pour le fonctionnement des associations. Ces associations proposent les prestataires souhaités pour organiser ces manifestations dans l'arrondissement. M. Jean-Baptiste Gardes ajoute que la Mairie doit continuer de développer ce partenariat avec les associations de commerçants, en les accompagnant pour renouveler les manifestations et améliorer la coordination. Il évoque un salon du livre puis cite l'exemple de la fête de quartier du conseil de quartier Anvers-Montholon, organisée en octobre autour du square Montholon, à laquelle a été associé un vide-greniers que la Mairie a encadré, en faisant en sorte qu'il soit fréquenté par un maximum d'habitants de l'arrondissement. Il ajoute que la qualité de ce qui était proposé dépendait de la qualité des articles provenant des caves ou des chambres d'enfant, mais qu'il y avait des choses assez intéressantes qui ont bénéficié à plusieurs centaines de personnes venues à la fête de quartier ainsi qu'aux habitants exposants. La Mairie essaie de ne pas avoir toujours les mêmes prestataires et des stands parfois non qualitatifs venant de l'extérieur, et de proposer des stands d'habitants qui vident leurs greniers ou des prestations de meilleures qualités de professionnels.

M. Nicolas Cour répond sur la partie culturelle. Il remercie M. Louis-Paul Ordonneau pour sa question en rappelant que le 9^e arrondissement est réputé pour ses nombreux artistes et théâtres, et sa vie culturelle extrêmement dense. Il indique qu'il est possible de discuter sur l'idée d'un festival en précisant que d'autres arrondissements en organisent, tels que le 3^e ou le 17^e autour du livre avec des antiquaires le long du parc Monceau, bien que se pose la question de la place. Il évoque une très belle brocante avec de nombreux artistes qui exposent tous les ans, avenue Trudaine, et propose de regarder cela. Il explique que la Mairie du 9^e arrondissement a choisi un axe différent parce que les activités culturelles sont extrêmement nombreuses dans cet arrondissement. M. Nicolas Cour rappelle que l'événement Anvers aux Abbesses s'est tenu quelques jours plus tôt, et l'ensemble des galeries participantes étaient ouvertes au public sur plusieurs jours. Il évoque en outre l'ensemble des expositions organisées mensuellement à la mairie et hors les murs, par exemple sur les grilles du square d'Anvers-Jean-Claude Carrière. Il rappelle l'organisation début 2023 d'une exposition de photographies sur les coulisses des théâtres de l'arrondissement, dans le cadre d'un travail avec un club photo très talentueux d'une université parisienne dont certains membres habitent dans le 9^e arrondissement. En mars, Fabienne Benveniste, artiste-peintre reconnue de l'arrondissement et dont l'atelier se situe rue Saint-Georges, a été mise en valeur. M. Nicolas Cour précise qu'elle expose rue Mansart. En avril, Claude Véga, qui a été une figure de l'arrondissement, a été célébré. En juin, dans une volonté de diversification, la Mairie a travaillé avec Jacky Lafortune, spécialiste des arts picturo-graphiques (street-art) et habitant du 9^e arrondissement. Une vingtaine d'artistes précurseurs ont été réunis à la mairie qui a par ailleurs organisé des concerts et balades musicales avec le Paris Mozart Orchestra le dimanche après-midi. M. Nicolas COUR souligne que la prochaine manifestation sera un très beau concert de Noël avec le Chœur d'enfants Sotto Voce et se tiendra le dimanche 17 décembre à 17h.

M. Nicolas Cour ajoute que le festival « Neuvième en scène » a commencé en été 2023, l'objectif étant de donner accès à toutes les formes culturelles aux publics n'ayant pas les moyens de partir en vacances et qui restent à Paris en juillet-août. Un appel à contributions a eu lieu du 12 juillet au 31 août visant les artistes du 9^e arrondissement, quel que soit leur style. Plus d'une douzaine d'artistes se sont produits en duo ou en solo sur une scène ouverte dans le jardin où se sont réunies jusqu'à 150 personnes en fin de journée, avec des danseurs, des comédiens, des humoristes, des chanteurs, des musiciens et des poètes. M. Nicolas Cour propose de creuser l'idée d'un festival artistique plus large, lié à toutes formes d'expression (peinture, sculpture, etc.). Il annonce que le festival « Neuvième en scène », qui a bien marché, sera reconduit en 2024, dans l'objectif de le pérenniser.

M. Louis-Paul Ordonneau les remercie pour leur réponse. Il rappelle que sa question portait sur le fait de rendre accessibles différentes formes d'art à tous les publics dans la rue et moins dans des lieux fermés, et constate que la Mairie y répond parfaitement.

Mme la Maire le remercie et propose de passer à la seconde intervention.

M. Daniel Steinbrunner intervient sur le manque de toilettes publiques accessibles et propres dans le 9^e arrondissement et à Paris en général. Il informe que, selon l'article paru dans *Le Parisien* un mois plus tôt, Paris disposerait de 435 sanisettes dont 50 avec urinoirs. Mme Anne Hidalgo a renouvelé le contrat avec JCDecaux et seulement 185 toilettes devraient être remplacées pour les Jeux olympiques, qui attireront beaucoup de monde. Les habitants sont inquiets, tant sur le nombre que sur l'entretien et la maintenance, étant donné l'expérience actuelle. Les Parisiens, femmes, enfants et personnes âgées, ont du mal à utiliser des toilettes, souvent hors d'usage ou dont l'hygiène est repoussante. M. Daniel Steinbrunner évoque une photo en précisant qu'il ne s'agit que d'un exemple parmi tant d'autres. Il constate que la population est de moins en moins respectueuse. Il prend l'exemple de la promenade entre Anvers et le Moulin rouge, où il y a plusieurs sanisettes, où la population est très diverse et qui est fréquentée par de nombreux touristes qui font la queue devant les toilettes. Il indique qu'une sanisette sur trois est hors d'usage et qu'elles sont d'une saleté repoussante, sans doute nettoyées uniquement le matin. Les lavabos et le sol servent de poubelles, les besoins sont faits sur le sol. M. Daniel Steinbrunner invite les élus à s'imaginer ce qu'il advient lorsque le nettoyage automatique se met en marche. Il ajoute qu'il rencontre ces problèmes ailleurs à Paris, qui sont moins fréquents mais quand même habituels. Il déduit que les élus décideurs de Paris ne doivent pas utiliser fréquemment ces toilettes car ils n'accepteraient pas une telle situation s'ils voyaient leur état. M. Daniel Steinbrunner demande ce que la Mairie du 9^e arrondissement peut faire pour que les habitants et les touristes puissent accéder à nombre suffisant de toilettes publiques propres et hygiéniques, pour faire respecter ce que prône Jean-Charles Decaux qui parle de « défi de l'accès sécurisé à l'hygiène et à la propreté, droit humain fondamental qui conditionne la liberté de chacun à se déplacer dans les meilleures conditions ».

M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint en charge de la propreté, indique que la Mairie a demandé une actualisation des chiffres à JCDecaux, qui sont identiques à ceux cités par M. Daniel Steinbrunner. Il rappelle qu'ils ont déjà échangé sur ce sujet à l'occasion de conseils de quartier.

Le sujet des toilettes publiques à Paris est fondamental, sur le plan sanitaire et prend une ampleur particulière dans le 9^e arrondissement où la fréquentation touristique et festive est extrêmement importante dans certains quartiers. M. Jean-Baptiste Gardes appelle à distinguer les différents types de toilettes publiques accessibles aux Parisiens. Il s'agit d'abord de celles qui se trouvent dans les espaces verts, dans les squares, la Direction des espaces verts de la Ville de Paris en assurant le nettoyage. La Mairie veille à ce que les sanitaires soient nettoyés mais aussi réparés, ce qui a été le cas des sanitaires du square de la Trinité qui ont été récemment rénovés. Il s'agit ensuite des sanitaires qui se trouvent dans l'espace public et qui sont à la charge de JCDecaux dans le cadre d'un contrat d'installation et d'exploitation depuis 2009. M. Jean-Baptiste Gardes souligne que les 435 sanitaires font de Paris la ville au monde ayant le plus grand nombre de sanitaires à accès gratuit sur le domaine public, ce qui ne veut pas dire que les problèmes ne sont pas importants. Il s'agit enfin des toilettes accessibles dans le métro. M. Jean-Baptiste Gardes indique que la Mairie compte sur la mobilisation de M. Jean Castex, président de la RATP, avec qui Mme la Maire est en contact régulier, pour répondre aux enjeux dans le cadre des Jeux olympiques durant lesquels sont attendus des centaines de milliers de visiteurs.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que la Mairie partage le constat de M. Daniel Steinbrunner, le service fourni par JCDecaux n'étant pas satisfaisant par rapport à l'usage. Le nettoyage et le fonctionnement mériteraient d'être améliorés. Dans le secteur Pigalle-Martyrs, qui compte 5 sanitaires, la fréquentation est très élevée, à hauteur de 160 usagers par jour en moyenne, contre 100 en moyenne dans le reste de Paris, et de 261 400 usagers depuis le début 2023, soit 9 % de plus qu'en 2022 à la même période, en sachant que le tourisme a retrouvé son rythme de croisière.

Pour remédier à la situation, M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit de continuer à échanger avec JCDecaux sur le nouveau marché d'accès aux sanitaires publics qui constituent un enjeu essentiel d'hygiène et de dignité humaine puisqu'ils accueillent à Paris plus de 15 millions d'utilisateurs. Selon JCDecaux, la consommation d'eau sera réduite de près de deux tiers et la consommation d'électricité d'un tiers par rapport aux équipements actuels, les sanitaires seront alimentés à 100 % avec de l'électricité renouvelable, ce qui ne règle pas le sujet de l'entretien mais ce qui contribue à les rendre plus durables. En outre, les équipes chargées du nettoyage des sanitaires circuleront désormais à vélo-cargo pour assurer une exploitation des sanitaires non polluante et sans impact sur le trafic, et les réparations nécessitant le transport de pièces de rechange seront assurées par des agents dotés de véhicules électriques. Les sanitaires actuels qui seront remplacés feront l'objet d'un réemploi et seront, après une rénovation et un recyclage, redéployés en France ou à l'international. Les nouveaux sanitaires qui seront déployés sur l'espace public parisien seront dotés d'une large cabine principale avec un accès universel, d'une fontaine extérieure dotée de savon et d'une cabine urinaire, et le temps d'attente entre chaque utilisation de la cabine principale sera divisée par trois, limité à 30 secondes seulement pendant lesquelles les éléments sanitaires sont nettoyés et désinfectés pour le confort de l'utilisateur suivant. M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit du point central sur lequel la Mairie doit accompagner JCDecaux pour que la promesse qu'il fait soit tenue, en vérifiant dès les premiers jours de déploiement que tout fonctionne comme prévu. La cabine urinoir sera accessible sans aucun temps d'attente et désinfectée entre chaque utilisation, ce qui représente également un point important même si cela ne concerne qu'une seule partie des utilisateurs.

JCDecaux a renouvelé sa confiance au designer Patrick Jouin pour apporter une touche esthétique dans la conception de cette nouvelle génération de sanitaires. Leur silhouette s'inscrit dans la continuité du modèle existant, afin notamment de favoriser l'identification du service par les usagers et de garantir son intégration dans les paysages parisiens.

M. Jean-Baptiste Gardes ajoute qu'ils continueront à suivre ce sujet ensemble.

M. Daniel Steinbrunner le remercie. Il salue les efforts de JCDecaux, mais pense qu'ils ne régleront pas le problème du nettoyage. Les habitants proposent que JCDecaux, qui dispose d'équipes assurant la maintenance et le nettoyage, ajoute la possibilité d'interventions en urgence après un signalement qui serait effectué via un numéro de téléphone ou une application.

Mme la Maire indique que le 9^e arrondissement sera prioritaire dans le renouvellement des 185 dispositifs sur les 450 que compte Paris à partir de janvier 2024. Elle évoque le recours à l'intelligence artificielle pour déterminer les moments d'intervention et le souci de mettre en place une maintenance indispensable assurée par des personnels, ce qui demande des moyens supplémentaires. Elle propose de faire un point en mars ou avril, avant les Jeux olympiques, pour voir si l'objectif est rempli. Elle souligne en outre l'effort, lent mais certain, de remettre des toilettes publiques dans le réseau SNCF depuis quelques mois, ce qui est moins le cas dans le réseau RATP, mais estime que la situation devrait s'améliorer en 2024. Elle évoque l'investissement de l'autorité régulatrice des transports Île-de-France Mobilités en 2019, à hauteur de 200 millions d'euros, pour mettre des toilettes publiques dans les gares de Paris et de la banlieue. Elle rappelle que les toilettes avaient été enlevées de l'espace public dans les années 1970 et 1980, alors qu'elles sont indispensables à la vie, et affirme que les élus doivent y accorder une attention.

M. Daniel Steinbrunner avoue avoir honte d'être Parisien quand on lui demande où sont les toilettes.

Mme la Maire fait part de nombreuses enquêtes d'organismes de tourisme qui indiquaient que des touristes étrangers se retrouvaient parfois malades parce qu'ils ne pouvaient pas disposer de lieux pour se soulager. Elle note une réelle nécessité et une prise de conscience depuis 5 ou 6 ans sur ce sujet, et recommande d'accélérer l'action dans les réseaux de transport et sur l'espace public. Elle ajoute, par expérience durant la première mandature, qu'il est très compliqué d'ajouter des toilettes publiques, les habitants ne souhaitant pas qu'elles soient installées devant chez eux, ce qu'elle comprend. Des sanitaires ont été ajoutés depuis 2014, mais dans des endroits très spécifiques.

Mme la Maire remercie M. Daniel Steinbrunner et propose de passer à la séance du conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.121 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023.

Mme la Maire remercie les conseillers de quartier, anciens et nouveaux, pour leur présence.

DÉLIBÉRATION 09.2023.122 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 NOVEMBRE 2023.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique ne pas avoir reçu de remarques et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).

Mme la Maire confirme à Mme Frédérique Dutreuil qu'un vœu a été ajouté.

Mme Frédérique Dutreuil demande qu'une interruption de séance ait lieu plus tard pour pouvoir l'examiner.

HOMMAGE À M. CLAUDE MIGNOT, PROFESSEUR ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE. HISTORIEN, SPÉCIALISTE DE L'ARCHITECTURE ET PRÉSIDENT DE 9^E HISTOIRE (2016 - 2022).

Mme la Maire propose de rendre hommage à M. Claude Mignot et demande aux élus de se lever. M. Claude Mignot vient de décéder des suites d'une longue maladie quelques jours avant son 80^e anniversaire. Il s'agit de la disparition de l'un des plus grands universitaires français, professeur émérite à l'université Paris Sorbonne, spécialiste de l'histoire de l'architecture du 17^e siècle, de François Mansart et de Pierre Le Muet à qui il a consacré une monographie pour laquelle il a remporté le prix Drouot du livre d'art au printemps 2023. Mme la Maire confie qu'elle perd un ami, une personnalité attachante de leur arrondissement, un homme profondément cultivé, d'une grande érudition et d'une profonde bienveillance. Amoureux des arts, de Paris et du 9^e arrondissement, il a été le président entre 2016 et 2022 de la formidable association 9^e Histoire. Tous les élus du Conseil ont eu le privilège de le côtoyer, de profiter de son savoir, alors qu'il aimait tant transmettre et éveiller sans cesse la curiosité à travers de nombreuses visites et les grandes conférences qu'il a organisées à la mairie.

Mme la Maire présente le beau livre *Le Neuvième, une histoire parisienne*, que tout le monde connaît, qu'ils ont souhaité publier ensemble il y a un an avec M. Emmanuel Fouquet, M. Alexandre Gady et les membres de l'association 9^e Histoire. C'était une formidable aventure humaine et Mme la Maire confie qu'elle gardera le souvenir ému de leurs nombreuses réunions de travail avec M. Mignot et l'éditeur Xavier de Bartillat. Ils ont pris énormément de plaisir à travailler ensemble à cet ouvrage. Son soutien a été décisif, ses contributions essentielles. Dans ce livre, il invite à découvrir les beautés, les secrets de cet arrondissement qu'il aimait tant à travers des textes magnifiquement écrits. Mme la Maire le cite, pour entendre ses mots : « À ces plaisirs parisiens délicieux et gratuits qu'on peut goûter toute l'année, se promener le nez en l'air, en quête de belles façades qui font la beauté du quartier, comme nous y invite Victor Hugo, il faut admirer sans cesse le livre écrit par l'architecture.

De même qu'un peu de botanique accroît le plaisir des promenades champêtres, comme nous l'a appris Jean-Jacques Rousseau, quelques clés de lecture architecturales augmentent le plaisir de ces promenades urbaines où les façades d'immeubles se saluent d'un trottoir à l'autre, d'un siècle à l'autre. » Ainsi est le 9^e, pour M. Claude Mignot.

Mme la Maire indique qu'ils étaient très nombreux à s'être réunis la semaine passée à l'Église Notre-Dame de Lorette pour lui rendre un dernier et vibrant hommage. Elle renouvelle à sa famille, à sa très chère épouse Christine, à ses amis, au premier rang desquels M. Alexandre Gady, aux membres de l'association 9^e Histoire, tout leur soutien dans cette terrible épreuve. Elle ajoute que toutes leurs pensées les accompagnent ce soir. Mme la Maire précise qu'elle souhaitait que le Conseil rende hommage à cette grande personnalité du 9^e arrondissement et propose de consacrer une minute de silence en hommage à M. Claude Mignot.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire note que trois semaines seulement séparent cette séance de la précédente, alors que les conseils de Paris sont d'habitude plus étalés dans le temps. Elle remercie les habitants pour leur présence au rassemblement contre l'antisémitisme le 7 novembre. Elle rappelle que les visages des otages détenus par le Hamas et des 40 Français qui ont perdu la vie lors du funeste 7 octobre ont été affichés sur la façade de la mairie. Mme la Maire rappelle que le 7 novembre, une manifestation était organisée à la mairie pour rendre un hommage après l'événement du 7 octobre en Israël, et pour rejeter l'antisémitisme. Elle regrette que, depuis le 7 octobre, la France, l'Europe et les États-Unis soient confrontés à une montée de la haine antisémite. Elle considère que ces actes ne sont pas entendables en France et appelle à rester debout à continuer de lutter avec détermination et lucidité contre toute forme d'antisémitisme. Elle remercie les élus pour leur forte présence à ses côtés et pour leur participation à la grande marche nationale du 12 novembre. Elle souligne l'importance dans ces moments d'appeler à l'unité et à la concorde.

Mme la Maire signale l'arrivée du nouveau commissaire du 9^e arrondissement, M. Stéphane Guérin, qui était à la tête de la Direction de la police judiciaire à Meaux et qui a pris ses fonctions la semaine précédente. Elle informe qu'ils ont déjà beaucoup travaillé ensemble. Elle indique qu'elle se réjouit de son arrivée et de la prise en main d'un certain nombre de dossiers, comme ils l'ont constaté plus tôt dans la journée.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain présente le point mensuel sur la sécurité. Elle salue l'arrivée du nouveau commissaire, M. Stéphane Guérin, successeur de M. Mahdi Belbey, qu'ils ont déjà rencontré à plusieurs reprises pour aborder la situation sécuritaire dans le 9^e arrondissement : la recrudescence des cambriolages dans Paris, la situation des personnes à la rue, les ventes à la sauvette, les établissements à problèmes à surveiller avec la plus grande vigilance, le fléau du crack et plus particulièrement la situation immobilière du commissariat central du 9^e arrondissement, ainsi que le contexte terroriste.

Un travail a déjà commencé avec le commissaire Guérin, associé aux points sécurité organisés un lundi sur deux à la Mairie du 9^e arrondissement, en présence de la police municipale, de la BSPP et du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris.

Mme Adeline Guillemain informe que 12 jeunes policiers nationaux tout juste sortis de l'école ont rejoint les rangs du commissariat central du 9^e arrondissement qui compte désormais 236 agents placés au service des citoyens. Grâce à ces renforts attendus, les brigades de nuit et de voie publique sont désormais au complet et pleinement opérationnelles.

Mme Adeline Guillemain informe également que Mme la Maire a officiellement installé le Comité local de lutte contre le bruit, mardi 14 novembre. Cette réunion inaugurale s'est tenue en présence de M. Olivier Blond, président de Bruitparif, de représentants du commissariat central et de la Division de la police municipale, de la RATP, des principaux collectifs de riverains contre le bruit, des associations de commerçants, des conseils de quartier et des membres du comité des usagers. À l'issue de cette première réunion, il a été convenu de réunir le Comité local de lutte contre le bruit du 9^e arrondissement une fois par trimestre, afin d'aborder les principales nuisances auxquelles les habitants sont tous confrontés. Il s'agit des nuisances sonores liées aux cafés, bars et restaurants, en particulier les terrasses, des nuisances liées aux activités commerciales et de bureaux, des nuisances liées à la circulation routière, des nuisances sonores liées à la vie locale, des nuisances liées aux chantiers et des nuisances liées aux meublés de tourisme.

Mme Adeline Guillemain annonce qu'avec sa collègue, Mme Virginie Mergoïl, elles ont mis en place le premier comité de veille sociale, qui a pour but d'identifier des solutions très concrètes et au cas par cas aux situations des personnes à la rue. Le premier rendez-vous s'est tenu le 24 novembre en présence notamment des représentants du Samu social de Paris, de la Mission d'urgence sociale, du commissariat, de la DPMP, de la DEVE et de la Direction des solidarités. La situation des tentes et des installations présentes cité Charles Godon, place d'Estienne d'Orves, place Daniel Iffla Osiris et rue Bourdaloue contre les murs de l'Église Notre-Dame de Lorette, a été abordée collectivement. Elle espère que cette réunion permettra de trouver des solutions à ces situations et que l'ensemble des personnes à la rue pourront intégrer un hébergement d'urgence dans les meilleurs délais.

Mme Adeline Guillemain fait également savoir que la Mairie a reçu, depuis peu de temps, de nouveaux signalements concernant des nuisances en termes de salubrité, de tranquillité et de sécurité publique générées par l'activité de la discothèque Théatro, rue d'Amsterdam. D'après les doléances des riverains, il apparaît que cet établissement continue d'occasionner d'importants troubles après son horaire de fermeture, plusieurs clients se rassemblant sur l'espace public pour poursuivre la fête dehors, ce qui entraîne la diffusion de musiques amplifiées, des hurlements, des insultes et des bagarres. Mme la Maire a saisi le préfet de Police une nouvelle fois pour lui demander de prendre des mesures pour remédier à cette situation dans les meilleurs délais, de convoquer le gérant pour lui rappeler ses obligations et de renforcer le passage de la police de nuit, en particulier les weekends, pour contrôler cet établissement, de manière à ce qu'il respecte les normes en vigueur et que la rue d'Amsterdam redevienne rapidement plus calme.

Mme Adeline Guillemain indique qu'en lien avec Mme Isabelle Pacini-Daoud, cheffe de division de la police municipale, une journée police municipale mobilisée dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes a été organisée la veille du 25 novembre. Les agents de police municipale ont tenu un stand place d'Estienne d'Orves, depuis lequel ils ont distribué des violentomètres pour prévenir les violences faites aux femmes et des prospectus. La Mairie salue cette opération qu'elle souhaite reproduire.

Mme la Maire la remercie.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste Gardes présente le point sur la propreté dans l'espace public. Il rend hommage aux agents de la Division territoriale du 9^e arrondissement, avec qui la Mairie a remis, mercredi 22 novembre, des médailles du travail à 27 agents de la propreté, qui se sont distingués par un certain nombre d'années de service, la plupart dans l'arrondissement, à l'atelier engins ou dans les autres ateliers. M. Jean-Baptiste Gardes salue leur dévouement dans ce travail pénible, exécuté avec brio sous la houlette de la directrice territoriale, Mme Mélanie Jeannot, dans le cadre d'une coordination remarquable avec la Mairie d'arrondissement, qui a été encore soulignée à l'occasion de cette remise de médailles.

M. Jean-Baptiste Gardes informe que le 10 novembre a été l'occasion d'échanger avec le directeur de la DPE, M. Benjamin Raigneau. Un bilan des opérations de propreté a été dressé en termes d'organisation et d'utilisation de l'enveloppe souple qui permet depuis bientôt deux ans de faire intervenir des prestataires privés en complément de l'action des agents de la DPE en voirie. Les échanges ont également porté sur le renouvellement du parc d'engins des équipes de propreté pour les rendre plus durables, avec notamment l'intervention de véhicules électriques. La demande d'affectation d'un triporteur au nettoyage des écoles le matin a été renouvelée, ce qui devrait être le cas à partir du 1^{er} juillet, selon l'engagement du directeur de la propreté de Paris, le 10 novembre. Un échange intéressant a en outre porté sur les expérimentations menées dans le 9^e arrondissement, concernant des actions coordonnées entre les agents à pied déployés quotidiennement avec un balai ou un autre équipement, et les laveuses et nettoyeuses qui interviennent dans les rues. Depuis plusieurs dizaines d'années, les agents intervenaient d'un côté et les engins de l'autre, la coordination étant assurée par les agents de maîtrise au niveau des ateliers et par la direction territoriale. L'expérimentation menée dans les rues du 9^e arrondissement permet de mieux coordonner cette intervention des agents et des engins en concentrant les efforts sur un secteur ou sur une rue, sur une demi-journée, et en faisant intervenir à la fois les agents et les laveuses-nettoyeuses pour que la rue soit remise au propre après leur passage. Ce dispositif est complémentaire par rapport aux grandes lessives. Ce travail pourrait être dupliqué au quotidien en fonction des résultats de l'expérimentation qui, pour l'instant, sont très satisfaisants.

M. Jean-Baptiste Gardes évoque les grandes lessives qui ont eu lieu le 27 octobre rue du Faubourg Poissonnière dans le 9^e et le 10^e arrondissement, le 7 novembre place de Budapest, rue d'Amsterdam, rue de Milan, rue de Parme et rue de Liège, et le 21 novembre dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin, rue Scribe, rue Meyerbeer, rue Gluck, rue Halévy et rue Auber.

Mme la Maire le remercie.

Mme Frédérique Dutreuil demande que soient communiquées annuellement des données précises sur une éventuelle augmentation dans le 9^e arrondissement d'actes délictueux tels que des cambriolages, et sur le nombre de consommateurs de drogue, l'exécutif devant avoir accès à ces informations compte tenu des réunions auxquelles il participe, afin de pouvoir faire des comparaisons d'une année sur l'autre.

Elle demande ensuite quand a été mis en place le comité de veille sociale évoqué.

Mme Adeline Guillemain lui répond hors micro et lui précise que la première réunion a eu lieu vendredi 24 novembre.

Mme Frédérique Dutreuil la remercie, dans l'attente des précisions qui seront apportées plus tard.

DÉLIBÉRATION 09.2023.123 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que l'adoption de l'état spécial du 9^e arrondissement est un exercice habituel et traditionnel en cette période de l'année. Elle regrette cette année encore de devoir présenter un budget insincère, car les services de la Ville de Paris, en lien avec l'adjoint aux finances, en ont décidé ainsi. Malgré les alertes de Mme la Maire lors d'échanges tout au long de l'année, ils ont choisi délibérément de ne pas prendre en compte le contexte inflationniste et la volatilité des prix de l'énergie depuis plusieurs mois. Il a ainsi été décidé de minorer les dépenses inéluctables mais obligatoires, sous prétexte d'un rattrapage au budget supplémentaire à l'été 2024, pour que les sommes inscrites soient en cohérence avec les besoins réels de l'arrondissement. Mme la Maire rappelle que ce procédé n'est pas correct et à tout le moins pose des difficultés de principe. La construction et l'adoption d'un budget supposent de respecter des grands principes dont celui de la sincérité, érigé par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et reconnu par la loi de 2001. Le principe de sincérité repose sur l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières inscrites dans un projet de budget.

Mme la Maire évoque l'exposé des motifs qu'elle a fait parvenir aux élus avec l'ordre du jour du conseil et indique être à leur disposition pour répondre à leurs questions. Elle explique qu'il ne s'agit pas, à travers cette remarque, de demander toujours plus d'argent public. Mme la Maire affirme faire au contraire partie de ces maires qui, depuis 2014, sont attachés à la maîtrise de la dépense publique et qui engagent leur équipe, leur majorité à toujours faire mieux pour les Parisiens avec moins d'argent public. Elle mentionne M. Nicolas Cour et Mme Adeline Guillemain pour indiquer que la Mairie fait appel à d'autres sources de financement pour que son programme si riche sur les questions sportives et culturelles puisse être maintenu. Mme la Maire déplore surtout que la Mairie du 9^e arrondissement paie cash les non-choix de la mairie centrale en termes de réforme, parce que Paris reste une ville riche mais vit désormais à crédit, parce qu'aucune réforme de structure ou revue des dépenses publiques n'a été engagée au niveau de la Ville pour éviter les doublons, optimiser les dépenses, et ce, malgré les alertes répétées de la cour des comptes.

Mme la Maire réaffirme, au nom de l'exécutif, leur volonté d'offrir le meilleur pour les Parisiens et leur avenir, et des services publics de qualité, ce qui suppose d'engager des réformes à tous les étages. Mme la Maire donne l'exemple, à l'échelle du 9^e arrondissement, d'engager ces réformes de structure. Elle remercie vivement le directeur général des services, ses adjoints et l'ensemble des équipes, en soulignant tout le travail qui est qui est fourni pour pouvoir réaliser ces économies qui sont absolument nécessaires. Il est également nécessaire de réduire le train de vie de l'Hôtel de ville.

L'état spécial du 9^e arrondissement proposé doit être voté en équilibre réel, en dépenses et en recettes, avant d'être soumis au Conseil de Paris, puisque l'ESA est une annexe du budget central de la Ville de Paris. Mme la Maire annonce que l'exécutif du 9^e arrondissement, devant l'insincérité de ce budget, s'abstiendra, comme il l'a fait en 2022, dans l'attente de la présentation du budget supplémentaire de 2024. Elle ajoute qu'au terme des discussions, toujours courtoises, il leur a été dit qu'ils verront en 2024. Elle se demande pourquoi pas maintenant et estime qu'il est difficile de voter un budget qui ne prend pas en compte toutes ces dépenses obligatoires.

Mme Frédérique Dutreuil estime qu'il est nécessaire de tempérer l'avis relatif au principe de sincérité et qu'il n'est pas établi que le budget n'est pas sincère. Elle rappelle qu'il s'agit d'un principe à la frontière du droit et d'une position politique, comme l'indiquait M. Dominique Rousseau, grand constitutionnaliste, ce qui explique pourquoi le Conseil constitutionnel n'a jamais censuré une loi de finances au nom du non-respect du principe de sincérité.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement s'abstient à l'unanimité des voix sur le projet de délibération 09.2023.123.

Mme la Maire revient sur l'ordre du jour et précise que des vœux, rattachés à des délibérations, sont déposés sur table, au titre de l'article 19 du règlement intérieur. Il ne s'agit donc pas de sujets qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour du conseil. Elle explique que l'exécutif a eu très tardivement connaissance du plan climat et du projet « Paris : priorité Piéton », et qu'il les a transmis aux élus dans les dix minutes qui ont suivi. C'est pourquoi il est proposé un vœu sur la délibération DTEC.23 et un vœu sur la délibération DVD.120 l'un sur le plan climat et un vœu sur la DVD 120.

Mme la Maire ajoute que M. Alexis Govciyan a souhaité proposer un vœu bis à une initiative du groupe PEC sur la mobilisation citoyenne en vue des élections européennes de 2024.

Mme la Maire propose de procéder plus tard à une suspension de séance pour que les élus puissent lire ces vœux.

Mme la Maire annonce que Mme Lorraine Gay est absente pour des raisons professionnelles et qu'elle laisse un pouvoir à M. Jean-Pierre Plagnard.

DÉLIBÉRATION 09.2023.124 (2023.DASCO.124) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION 2024 (3 014 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET AVENANT À LA COF 2022-2024.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo explique que cette subvention annuelle permet à la Mairie de fonctionner et de faire manger les enfants de l'arrondissement tous les midis. La hausse de la subvention, passant de 2 733 000 euros en 2023 à 3 014 000 euros en 2024 s'explique par différents points. Il s'agit de la revalorisation du SMIC et du point d'indice, du remboursement du passe Navigo à 75 % contre 50 % auparavant, de la prime liée au pouvoir d'achat, des augmentations liées au coût de l'énergie et de l'augmentation des coûts des denrées alimentaires. Cette subvention permet à la Mairie de réaliser des repas de plus en plus bio et local, en proposant deux menus végétariens par semaine et des goûters gratuits pour les élémentaires de l'arrondissement. Il s'agit aussi de tout ce qui se faisait déjà depuis un certain nombre d'années, à savoir la gestion des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et les nombreuses initiatives pour essayer de rapprocher le tissu local avec les restaurateurs de l'arrondissement, notamment au travers de menus qui sont élaborés par eux.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.124.

DÉLIBÉRATION 09.2023.125 (2023.DASCO.139) - COLLÈGES PUBLICS EN CITÉ SCOLAIRE - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AU TITRE DES SERVICES DE RESTAURATION POUR 2024.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'établir un prix de référence pour le collège Jules Ferry, à 3,30 euros.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.139.

DÉLIBÉRATION 09.2023.126 - DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES SIÉGEANT DANS LES BUREAUX DES CONSEILS DE QUARTIER (2023-2026).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire annonce qu'il s'agit d'un moment important du conseil, consistant à officialiser les personnalités qualifiées qui siègent désormais dans les bureaux des conseils de quartier pour la période 2023-2026.

M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint en charge de la démocratie locale, informe qu'un huissier a désigné par un tirage au sort public, le lundi 13 novembre, la première partie des conseillers de quartier, à savoir 9 femmes et 9 hommes, pour chacun des 5 conseils de quartier, en faisant en sorte si possible que 4 personnes âgées de 16 à 30 ans en fasse partie. Conformément à la charte de fonctionnement des conseils de quartier, il est proposé de désigner, pour chaque conseil de quartier, 9 personnes qualifiées. La liste des personnes ayant été distribuée, M. Jean-Pierre Plagnard estime qu'il n'est pas nécessaire de les renommer. Ces personnes qualifiées sont, comme prévu dans la charte, issues du monde associatif, économique, culturel, culturel, sportif et institutionnel, œuvrant dans le 9^e arrondissement ou ayant déjà accompli un mandat de membre du bureau. Il est aussi proposé, comme prévu à l'article 5 de la charte, d'associer aux travaux des conseils de quartier, des personnes susceptibles de leur apporter une aide et une expertise particulières dans le cadre d'un de leurs projets. Il s'agit de M. Michel Güet, personnalité qualifiée de Pigalle-Martyrs, présent en qualité de guide du patrimoine. La Mairie le remercie pour son engagement et la qualité de ses interventions. Il pourra de cette façon aider à l'élaboration, avec les membres des conseils, d'événements culturels majeurs et à la pose de plaques commémoratives, et organiser des balades découvertes lors des fêtes de quartier. M. Jean-Pierre Plagnard précise que les conseils de quartier se réuniront pour la première fois dans les toutes prochaines semaines, puis remercie vivement M. Michel Güet.

Mme la Maire remercie les personnalités qualifiées pour leur présence et souligne le rôle de M. Michel Güet qui sera, avec M. Jean-Pierre Plagnard, leur référent culture et patrimoine dans les conseils de quartier. Elle note le grand nombre de candidatures et la diversité des profils qui reflète la mixité de la population du 9^e arrondissement, d'un point de vue sociologique, culturel, professionnel, philosophique et économique. Il s'agit aussi de grandes entreprises, de PME, d'artisans. Mme la Maire confie être très fière de cette liste, équilibrée et à la hauteur de l'immense richesse humaine du territoire.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

La délibération 09.2023.126 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2023.127 (2023.DDCT.124) - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DIVERSIFICATION DES USAGES DES BÂTIMENTS PUBLICS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire estime qu'il est également intéressant de pouvoir ouvrir toujours plus les bâtiments aux associations et aux habitants.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que cette délibération vise à promouvoir le développement de l'utilisation des locaux municipaux en multi-usages pour les associations d'intérêt général. Il rappelle que plus de 400 associations sont inscrites à la Maison de la vie associative et citoyenne du 9^e arrondissement. S'il y en a davantage dans l'arrondissement, ces 400 associations sont suivies par la Mairie qui les mobilise assez régulièrement, même si elles se mobilisent aussi toutes seules. Des forums sont organisés tels que celui qui s'est tenu en septembre.

Pour se développer et conduire leurs actions auprès de leurs usagers, les associations ont besoin de lieux et d'espaces adaptés à leurs activités, accessibles à des tarifs justes et transparents. M. Jean-Pierre Plagnard précise que le premier besoin d'une association est de disposer de locaux. Les locaux municipaux abritant les services publics parisiens sont un patrimoine précieux dont il convient de tirer le meilleur parti. Ils disposent d'équipements et de salles qui, lorsqu'ils sont disponibles, peuvent être partagés de façon temporaire, ponctuelle et récurrente avec des associations. Un catalogue des salles et équipements destinés aux multi-usages associatifs sera publié sur le site internet de la Mairie d'arrondissement et à la Maison de la vie associative et citoyenne. Le catalogue indiquera, pour chaque lieu, la capacité d'accueil, la surface, le type d'activité accepté, les conditions d'utilisation liées notamment à la sûreté et à la sécurité, et le matériel technique disponible. Le catalogue pourra présenter les jours et horaires auxquels le lieu peut être réservé, le délai et les modalités de réservation, et le contact auquel s'adresser. La Mairie lancera un appel à manifestation d'intérêt pour les associations souhaitant disposer de créneaux récurrents par année scolaire pour leurs activités avec les salles disponibles à cet effet. Un formulaire en ligne sera disponible pour les demandes ponctuelles au fil de l'eau.

M. Jean-Pierre Plagnard précise que, puisque de nombreuses personnes sont membres d'associations, il est important que les élus soient informés. Il poursuit en indiquant que les associations d'intérêt général bénéficieront d'une tarification transparente prenant en compte des critères objectifs, à savoir les horaires et la durée d'utilisation, la surface des espaces occupés, les prestations techniques et de gardiennage, et la tarification des activités qu'elles appliquent elles-mêmes à leurs usagers dans les espaces occupés. Les tarifs d'occupation des espaces municipaux sont fixés de manière à couvrir les coûts d'entretien et de maintenance des locaux, tout en restant abordables pour les associations. Les associations d'intérêt général local qui proposent des activités gratuites pour leurs usagers sont exonérées des redevances d'utilisation des équipements.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'une convention adaptée aux spécificités de sécurité et de sûreté de chaque équipement sera signée entre la Ville de Paris et chaque association utilisatrice. Les associations souhaitant bénéficier de ces salles en multi-usages devront se référencer dans Paris Asso pour pouvoir demander des créneaux récurrents. Elles devront en outre être inscrites à la Maison de la vie associative et citoyenne du 9^e arrondissement. Les recettes générées par les locations en multi-usages seront prises en compte dans l'élaboration annuelle du budget des mairies d'arrondissement et du CASVP.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement a toujours été très attentive à aider les associations de l'arrondissement en leur ouvrant ses portes. Il estime qu'il ne se passe quasiment pas une journée sans qu'une association ne soit présente en mairie. Il explique que la délibération augmente le nombre de lieux publics entrant dans le périmètre des prêts locaux, comme les établissements scolaires qui seront plus largement ouverts. Il est important que ces nouvelles utilisations ne se fassent pas au détriment des usages principaux, par exemple par des détériorations d'équipements.

Mme la Maire précise que ces associations sont déjà le soir dans les écoles, à titre gracieux, ce qui justifie une attention particulière.

M. Jean-Pierre Plagnard confirme qu'ils seront très attentifs.

Mme la Maire note que cette délibération leur donne raison et entérine les choses, puisque depuis 2014, l'espace Châteaudun, les salons patrimoniaux de la rue de Clichy et un certain nombre d'établissements sont déjà ouverts à la population. Elle rappelle qu'il faut veiller à ce que ceux qui utilisent déjà les lieux ne soient pas pénalisés.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.124.

DÉLIBÉRATION 09.2023.128 (2023.DLH.214-1) - RÉALISATION (PARIS 9^E ET 13^E) DE PROGRAMMES DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS EX-LOI 1948 PERMETTANT LA CRÉATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (6 PLAI - 6 PLUS) PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (291 750 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.129 (2023.DLH.214-2) - RÉALISATION DANS DIVERS ARRONDISSEMENTS (PARIS 9^E ET 13^E) DE PROGRAMMES DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS EX-LOI 1948 PERMETTANT LA CRÉATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (6 PLAI - 6 PLUS) PAR ELOGIE-SIEMP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (736 152 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une réhabilitation très attendue d'un immeuble géré par ELOGIE-SIEMP au 8 rue de la Chaussée d'Antin, en espérant des résultats le plus rapidement possible pour que les locataires puissent vivre dans des conditions décentes, ce qui explique que ce sujet est suivi avec précision.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que le projet de délibération a pour objet de réhabiliter plusieurs logements soumis à la loi de 1948, situés dans les 9^e et 13^e arrondissements de Paris, dans le but de les conventionner pour créer 12 nouveaux logements sociaux, 6 PLAI et 6 PLUS. Cette opération est menée par le bailleur social ELOGIE-SIEMP. Dans le 9^e arrondissement, une seule adresse est concernée, le 8 rue de la Chaussée d'Antin, toutes les autres étant des adresses du 13^e arrondissement. Dans cet immeuble social qui comprend déjà 28 logements sociaux, un appartement non conventionné ex-loi de 1948 de 34 m² va devenir un logement social PLAI. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'après la guerre, la France était confrontée à une grave crise du logement, un peu comme aujourd'hui, et que c'est dans ce contexte que la loi du 1^{er} septembre 1948 a été votée. Elle a créé une protection renforcée du locataire en lui conférant un droit au maintien dans les lieux et en lui faisant bénéficier d'un loyer réglementé. M. Jean-Pierre Plagnard souligne, dans cette délibération, le problème de l'absence de mixité sociale réelle souhaitée, puisque, parmi les 12 logements conventionnés, il s'agit à égalité de PLAI et de PLUS, mais il n'y a aucun PLS. M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il est prévu une subvention de 20 400 euros pour réhabiliter ce logement de 34 m².

Cette délibération rentre dans le schéma de conventionnement des logements déjà propriétés des bailleurs sociaux, donc l'attribution est identique aux logements conventionnés. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que les bailleurs ont des logements qui sont conventionnés et d'autres qui ne le sont pas. Néanmoins, les logements qui ne sont pas conventionnés sont attribués de la même façon que les logements conventionnés, mais ils permettent de financer un peu mieux les bailleurs sociaux. M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il est question de créer un nouveau logement conventionné et qu'il s'agit d'un petit logement de 34 m², puis souligne que cela ne change rien à l'existant, hormis l'augmentation artificielle du nombre de logements sociaux à Paris. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que le bâtiment du 8 rue de la Chaussée d'Antin souffre de nombreux problèmes, dont l'effondrement d'un plafond dans les parties communes, et des dégâts des eaux récurrents. Ces réparations nécessaires d'un montant supérieur à 20 400 euros doivent être gérées à l'échelle de l'immeuble et non d'un seul logement. Par courrier en date du 23 novembre, Mme la Maire a saisi Mme Valérie de Brem, directrice générale d'ELOGIE-SIEMP, à ce sujet, demandant à ses services d'accorder une attention toute particulière à ce bâtiment et de diligenter une enquête sur place afin de prendre toutes les mesures susceptibles de remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

Mme la Maire annonce qu'il faudra rester très attentif à ce qu'ils obtiennent satisfaction pour les locataires de la rue de la Chaussée d'Antin.

M. Pierre Maurin demande si cela concerne un seul logement ou l'immeuble entier.

M. Jean-Pierre Plagnard répond que le sujet du conventionnement est ponctuel. Parfois, il s'agit d'immeubles non conventionnés. Il rappelle qu'en début de mandature, dans certains cas, il s'agissait de conventionner des immeubles entiers dont un rue Drouot. Mais dans ce cas-là, la plupart des logements étaient déjà conventionnés et celui-là ne l'était pas. Il s'agit donc d'un cas ponctuel. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il s'agit de 12 logements : 11 dans le 13^e arrondissement et 1 dans le 9^e arrondissement.

M. Pierre Maurin indique qu'il s'agit donc d'un seul logement social dans l'immeuble.

Mme la Maire explique que cette délibération permet d'attirer l'attention sur la réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble, que la Mairie appelle de ses vœux. Elle rappelle le cas similaire d'un autre immeuble géré par ELOGIE-SIEMP, rue Buffault, pour lequel ils ont obtenu un ravalement. Elle souligne que faire du logement social, mais surtout l'entretenir et faire en sorte qu'il soit bien isolé pour le bien-être des locataires, est un combat de tous les instants.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DLH.214-1.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DLH.214-2.

DÉLIBÉRATION 09.2023.130 (2023.DFPE.184) - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique au préalable qu'il s'agit d'un nouveau règlement sur lequel ils ont beaucoup travaillé avant l'été.

Mme Virginie Mergoil informe que la délibération vise à toiler le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, qui datait de 2013. L'idée était de travailler sur tous les arrondissements, même s'il y aura une spécificité concernant le 9^e arrondissement. Mme Virginie Mergoil se réjouit de constater que toutes leurs demandes ont été intégrées. Parmi les principales évolutions, il s'agit de la création d'un article sur l'accueil d'urgence. La Mairie du 9^e arrondissement a inspiré tout Paris puisque la crèche d'urgence a été mise en place par Mme la Maire en 2014. Mme Virginie Mergoil informe qu'il existe 3 journées pédagogiques pour la formation des agents et pour la cohésion d'équipe, et annonce qu'il y en aura une quatrième. Tous les parents seront informés en avance pour pouvoir anticiper la journée sans accueil des enfants. Il y aura également une harmonisation des horaires, de 8h00, contre 7h30 auparavant, à 18h30, ainsi que l'attribution des places hors commission pour des accueils entre 1 et 2 jours. Lors de la commission mixte paritaire pour le 9^e arrondissement, il sera proposé que cette version précise le service de crèche d'urgence ainsi que les « Poussins du Neuf », spécialité du 9^e arrondissement, en rappelant l'existence des réunions d'information qui se tiennent tous les deux mois en mairie. Le nouveau règlement de fonctionnement devrait être mis en place à partir de la rentrée de septembre 2024.

Mme la Maire la remercie et, en l'absence de demande d'intervention, met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.184.

Mme la Maire propose de rassembler les points 12 à 15.

DÉLIBÉRATION 09.2023.131 (2023.DAE.203) - SUBVENTION (6 800 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 (PARIS CENTRE, 9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.132 (2023.DAE.227) - SUBVENTION (3 300 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 (8^E, 9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.133 (2023.DAE.232) - SUBVENTION (2 900 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE TRUDAINE ET DES RUES ADJACENTES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.134 (2023.DAE.233) - SUBVENTION (5 900 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint au commerce et à l'attractivité, informe que ces quatre délibérations permettent d'attribuer des subventions aux associations de commerçants. Dans une actualité parfois morose voire inquiétante au niveau international et national, et dans un contexte économique très morose pour les commerçants parisiens, qui ont subi plusieurs impacts extérieurs tels que l'enchaînement de grèves, le mouvement des gilets jaunes, l'inflation et la crise sanitaire, M. Jean-Baptiste Gardes réaffirme l'importance accordée à la fête de Noël, cette fête joyeuse qui rassemble tous les Français, et annonce le soutien plein et entier de la Mairie aux commerçants qui participent pleinement à l'esprit joyeux de cette fête en déployant dans les rues des illuminations qui rendent les rues, en cette période d'hiver, beaucoup plus joyeuses.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit de quatre subventions. La première s'élève à 6 800 euros pour l'association des grands boulevards, qui installe des illuminations avec leurs voisins de Paris Centre, ce qui représente 25 % du budget de cette action d'illumination. En sachant que ces subventions participent au financement des illuminations, il s'agit donc d'une toute petite partie de ce dont ont besoin les associations de commerçants pour installer les illuminations. Pour les commerçants de la rue Vignon, il s'agit d'une subvention de 3 300 euros, soit 23 % de l'action. Pour les commerçants de l'avenue Trudaine, la subvention s'élève 2 900 euros, soit 20 % de l'action. Pour l'association des commerçants de la rue des Martyrs, il s'agit de 5 900 euros, ce qui représente 27 % du budget de l'action.

M. Jean-Baptiste Gardes explique que ces illuminations sont financées ensuite par les associations de commerçants, avec soit des cotisations, soit les revenus tirés de l'organisation de brocantes, de vide-greniers ou d'autres événements dans leur rue. M. Jean-Baptiste Gardes indique que la Rue des Bulles, organisée à Paris Centre en 2022, le sera rue des Martyrs dans le 9^e arrondissement en 2023. Cela a participé à financer ces associations. M. Jean-Baptiste Gardes rappelle le contexte économique particulièrement compliqué dans les dernières années et que les associations de commerçants ont du mal à recueillir auprès de leurs adhérents les cotisations nécessaires pour boucler ces budgets. La Mairie regrette que ces subventions soient encore très faibles en 2023, comme elle l'avait déjà dit l'an dernier et pendant la crise sanitaire. Néanmoins, M. Jean-Baptiste Gardes invite à voter favorablement ces 4 délibérations pour soutenir les commerçants.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera pour les subventions, même si elle n'y est pas très favorable. Elle informe que les écologistes voudraient davantage accorder une dotation aux commerçants pour pouvoir mettre en place des animations à l'occasion des fêtes, en affectant une part aux illuminations.

Mme la Maire annonce que, pour faire preuve de sobriété, pour la deuxième année consécutive, il n'y aura pas d'illuminations à la mairie. Elle a veillé à mettre dans l'arrondissement des sapins décorés mais sans lumières, ce qui représente un gain économique et une bonne manière de mettre ses actes en cohérence avec ses paroles pour la planète.

Mme Camille Vizioz-Brami constate que la rue Cadet, bien qu'illuminée, ne figure pas dans la liste.

M. Jean-Baptiste Gardes répond que ces subventions sont accordées quand des associations de commerçants déposent un dossier, ce que n'a pas fait l'association des commerçants de la rue Cadet, compte tenu de leur budget serré dans le contexte actuel. Cette association est toutefois de plus en plus active. Elle a organisé plusieurs animations pendant l'été, telles que des marchés de produits locaux, durant lesquels il était possible de manger dans la rue grâce à une piétonnisation totale plusieurs dimanches, et est très engagée dans la réduction des déchets.

Mme la Maire ajoute qu'ils n'ont pas manqué de les relancer à plusieurs reprises pour qu'ils respectent les délais.

Mme la Maire met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.203.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.227.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.232.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.233.

DÉLIBÉRATION 09.2023.135 (2023.DVD.87) - STATIONNEMENT DE SURFACE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAI RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Mairie du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que l'ANTAI est l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions. Comme son nom l'indique, elle traite des infractions de stationnement, notamment à Paris. Cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement (FPS). Cette mise en œuvre des FPS a débuté en 2018 et prend fin au 31 décembre 2023. Cette délibération a donc pour objet de permettre sa reconduction. Depuis 2018, cela a permis l'envoi de près de 4,8 millions d'avis de paiement de forfait post stationnement par an, qui sont nécessaires à la notification à l'utilisateur et au recouvrement des FPS. Cela génère des revenus significatifs et aboutit surtout à un contrôle du stationnement.

M. Jean-Baptiste Gardes souligne que la Mairie du 9^e arrondissement aimerait que la Ville de Paris dresse un bilan de l'efficacité du dispositif des FPS confié aux sociétés Moovia et SAGS. Un grand nombre de conducteurs signalent qu'en se garant dans les rues de la capitale, ils ont reçu une contravention majorée plusieurs mois après la date de l'infraction, sans première notification. D'autres n'ont pas reçu de lettres de relance mais seulement un avis à tiers détenteur avant une saisie sur le compte bancaire. Cela concerne notamment de nombreux conducteurs handicapés, ces situations étant déplorables puisqu'elles s'ajoutent à leur difficulté de déplacement dans Paris. M. Jean-Baptiste Gardes rappelle que Streeteo, l'une des deux sociétés privées auxquelles la Ville de Paris avait confié la verbalisation, a fait l'objet par la Ville de Paris d'une plainte pour faux, usage de faux et escroquerie, avant de dénoncer son contrat, ce qui en dit long sur la gestion de ces contrats publics, notamment concernant le contrôle du stationnement et la verbalisation des usagers.

M. Jean-Baptiste Gardes rappelle que cette convention prend fin au 31 décembre 2023. Comme la Mairie est pour l'ordre et le respect de l'ordre, il appelle les élus à voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire le remercie pour cet exposé de conviction. En l'absence de demande d'intervention, elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DVD.87.

DÉLIBÉRATION 09.2023.136 (2023.DVD.120) - APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030 « PARIS : PRIORITÉ PIÉTON ! ».

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes souligne l'importance de cette délibération, à laquelle est adjoint un vœu pour donner vraiment la priorité aux piétons. Le plan piéton 2023-2030 ambitionne d'améliorer les conditions de la marche à Paris et de renforcer la place du piéton dans les projets d'aménagement de l'espace public. Son plan d'action s'articule autour de 4 objectifs : imaginer et planifier les espaces piétons de demain ; améliorer la qualité, la sécurité et le confort de l'espace public ; améliorer l'expérience de la marche pour tous, y compris les Parisiens à mobilité réduite ainsi que les seniors ; promouvoir une culture de la marche, de l'accessibilité et du partage de l'espace public, qui est un vaste sujet. M. Jean-Baptiste Gardes estime qu'ils sont tous d'accord à Paris avec ces objectifs sur le papier, mais fait part de sa surprise à la lecture de ce plan qui devrait être le prérequis de tout aménagement d'une collectivité sur l'espace public. Ce plan semble être tiré d'un chapeau par ceux qui, depuis près de 20 ans, contribuent à renforcer un sentiment d'insécurité des Parisiens sur l'espace public et à monter les usagers les uns contre les autres. M. Jean-Baptiste Gardes cite le développement, souvent bienvenu, des trottinettes et des vélos en libre-service, l'installation de pistes cyclables sur la chaussée, autant de projets que la Mairie du 9^e arrondissement accompagne. Le développement du vélo à Paris, en remplacement des voitures, va dans le bon sens. Mais l'exécutif du 9^e arrondissement estime que cela ne doit pas se faire en montant les usagers les uns contre les autres.

Aujourd'hui, il est constaté, notamment dans les réunions publiques, qu'il y a les cyclistes contre les piétons voire tout le monde, et parfois les piétons contre les voitures, en plus du débordement des terrasses, des contresens cyclables non sécurisés, de l'absence de contrôle de sécurité routière avec une police municipale qui aujourd'hui est clairement impuissante à gérer ce partage de l'espace public, et d'une gestion chaotique des chantiers, notamment à l'approche des Jeux olympiques, ce qui vient empirer cette situation de partage de l'espace public. La liste est longue des aménagements et des initiatives non pensés et non concertés.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'ils échappent un peu à la règle dans le 9^e arrondissement puisqu'ils investissent particulièrement depuis 2014 sous l'impulsion de Mme la Maire. Le 9^e arrondissement n'a pas attendu ce plan priorité piéton pour penser à la sécurité des piétons sur l'espace public dans tous ses aménagements. En 2024, dans la rue de Châteaudun, la piste cyclable sur le trottoir, qui était particulièrement accidentogène, sera remplacée par un contresens cyclable sécurisé sur la chaussée, comme la Mairie l'a réalisé rue La Fayette. Dans certaines rues parisiennes comme la rue des Martyrs ou la rue Cadet, où la densité commerciale est très forte et où la piétonnisation le weekend renforce l'utilisation des rues, Mme la Maire milite auprès du Conseil de Paris pour mettre en place, par arrêté, des zones cyclistes pieds à terre, de façon à empêcher que les cyclistes descendent la rue des Martyrs et la rue Marguerite de Rochechouart à une vitesse trop élevée, mettant en danger les piétons qui sont concernés par cette délibération. Cette mesure est demandée dans le cadre de l'instauration du Code de la rue, terme inventé par la Mairie de Paris pour décrire un juste partage de l'espace public, qui devrait être un prérequis dans tous les aménagements menés par une municipalité de plus de 2 millions d'habitants.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que l'exécutif du 9^e arrondissement veut promouvoir l'usage de la marche en offrant des infrastructures saines, en entretenant les chaussées et les trottoirs réfectionnés, en protégeant les piétons et en sensibilisant les autres utilisateurs tels que les cyclistes qui sont particulièrement ciblés dans les réunions publiques et par les signalements des habitants. Le 9^e est le seul arrondissement où la Mairie a instauré le passage d'un permis vélo pour tous les élèves de CM2, qui se déroule dans la cour de la mairie. M. Jean-Baptiste Gardes invite les élus à venir y assister et considère que cette initiative est particulièrement importante dans le cadre évoqué.

Imaginer des espaces piétons, c'est aussi permettre surtout aux plus âgés de s'arrêter sur l'espace public et non pas, comme le fait la mairie centrale, mener une opération de retrait massif de tous les bancs de l'espace public, qui sont pourtant chers aux Parisiens, notamment seniors. Il s'agit aussi d'améliorer et sécuriser l'expérience de la marche et d'empêcher les débordements des terrasses en toute impunité, comme c'est le cas parfois malheureusement dans le cadre d'un règlement des étalages et des terrasses insuffisant, comme cela a été signalé lors du dernier conseil d'arrondissement, et d'une police municipale impuissante, les agents, très engagés, manquant cruellement de moyens administratifs et de personnels pour faire respecter ce partage de l'espace public par tous, notamment au profit des marcheurs.

VŒU V.09.2023.137 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2023.DVD.120, RELATIF À L'APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030 « PARIS : PRIORITÉ PIÉTON ! ».

M. Jean-Baptiste Gardes présente le vœu sans revenir sur le cadre qu'il a suffisamment détaillé et qui est connu dans le 9^e arrondissement et à Paris en général. La Mairie du 9^e arrondissement souhaite la mise en place par arrêté de zones cyclistes pieds à terre. Il s'agit de faire descendre les cyclistes de leur vélo pour qu'ils respectent la sécurité des piétons, ces cyclistes pouvant ensuite remonter sur leur vélo pour reprendre leur route à la sortie d'une rue piétonne. Il s'agit aussi de revoir les procédures de sanction et de retrait des terrasses pour les établissements contrevenant au RET. M. Jean-Baptiste Gardes précise qu'il ne cible pas l'ensemble des commerçants qui déploient des terrasses dans l'arrondissement, mais les quelques commerces qui ne respectent pas la tranquillité des piétons et ce RET, profitant des failles de la police municipale et du RET. Il s'agit également de proposer un plan coordonné du contrôle du RET en y associant la Direction de l'urbanisme, la DAE et la DPMP, de façon à avoir une action coordonnée. Comme cela a déjà été souligné lors du précédent conseil d'arrondissement, il s'agit aussi, lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire, de reprendre l'entièreté de la distance et pas seulement de poser des rustines sur l'espace public. Il est enfin demandé que la mairie centrale dresse un bilan du règlement de voirie de 2015 et crée un groupe de travail pour procéder à sa révision, en y associant les mairies d'arrondissement.

Mme la Maire le remercie et souligne que ce vœu n'est pas une surprise puisqu'il reprend toutes les initiatives abordées pratiquement à chaque conseil municipal, telles que le pied à terre et la réfection de voirie pour éviter que les gens se tordent les pieds ou tombent et se fracturent quelque chose, points remontés au Conseil de Paris. Petit à petit, la mairie centrale comprend qu'il y a un problème. Mme la Maire indique que la réponse qui lui a été faite sur le RET par le nouvel adjoint à la Maire de Paris, M. Nicolas Bonnet, ouvrait une porte sur une discussion. Cela montre qu'il existe un réel problème concernant les débordements de terrasses pour les piétons et pour les riverains. Mme la Maire note aussi une ouverture de porte sur la réforme de voirie, puisqu'un adjoint à la Maire de Paris lui a répondu qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination avec les concessionnaires, ce qui est attendu depuis longtemps, Paris étant un champ de bataille, avec des travaux partout qui ne sont pas coordonnés et surtout avec des réfections mal faites.

Mme la Maire ajoute que la question des cyclistes pieds à terre a fait l'objet aussi d'une intervention au dernier Conseil de Paris. Elle rappelle que les villes de Lille, Angers, Nice ou encore Agen mettent en place ce type d'arrêté, en précisant qu'il ne s'agit pas d'appliquer cela 24 heures sur 24 mais certaines heures de la journée, quand il y a énormément de monde dans les rues piétonnes, pour que les gens puissent se promener en toute sécurité. Mme la Maire explique qu'il s'agit de profiter de cette nouvelle délibération en évoquant la priorité des piétons dans le Code de la rue. Bien que les mêmes arguments aient été avancés par la Mairie du 9^e arrondissement, elle n'a pas été entendue.

Mme la Maire espère que ce plan piéton ne sera pas un nouveau buzz et un nouvel artifice de communication, mais que des solutions puissent être trouvées pour que les piétons se sentent vraiment en sécurité sur l'espace public parisien.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle que la majorité n'avait pas voté pour le vœu qu'elle avait proposé concernant le manque de bancs dans l'espace public, ce qu'elle regrette puisqu'un vote positif aurait pu justifier les propos tenus par M. Jean-Baptiste Gardes. Concernant le plan piéton, elle estime que les écologistes, depuis qu'ils sont dans l'exécutif parisien, ne font pas de la communication. Ils essaient souvent à contre-courant de lancer des projets repris parfois 20 ans après. Il est connu que marcher est un moyen de déplacement qui ne coûte rien, qui est bon pour la santé, qui n'est pas bruyant dans une ville où la pollution cause 4 000 morts par an, et a un impact sur la santé des Parisiens. L'objectif est bien d'arriver aux éléments qui sont présents dans le plan : l'élargissement des trottoirs à hauteur de 11 hectares, des quartiers piétons dans chaque arrondissement, 100 hectares supplémentaires pour les piétons. Mme Frédérique Dutreuil indique que ce projet, qu'elle invite à voter, est ambitieux mais ne peut voir le jour que si le budget suit. Elle évoque les pistes cyclables sur les trottoirs, que le plan prévoit de supprimer. Elle confie être d'accord avec l'exécutif sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une bonne idée.

Concernant le vœu, elle annonce qu'elle s'abstiendra dans la mesure où elle n'a pas eu le temps nécessaire pour l'examiner.

Mme la Maire la remercie et précise que cela reprend les trois vœux adoptés lors du dernier conseil auquel Mme Frédérique Dutreuil n'avait pas assisté, et les grandes idées que la Mairie défend depuis plusieurs mois.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute qu'elle est très favorable à la mesure sur les cyclistes pieds à terre.

Mme la Maire indique qu'ils ont été concertés le 20 octobre pour l'élaboration de ce plan au travers d'une contribution envoyée au cabinet de M. David Belliard, dont le vœu reprend les éléments. Le plan reste sur des généralités, alors que la Mairie du 9^e arrondissement était entrée davantage dans les détails.

M. Pierre Maurin confie que le Plan piéton lui semble imparfait pour différentes raisons. Selon le dernier baromètre des villes et des villages marchables, la note attribuée par les gens à la Ville de Paris est passée de 8,6 sur 20 en 2021 à 7,7 sur 20, ce qui est très insuffisant. Il estime que ce plan de 300 millions d'euros d'investissement est tardif. Il rappelle que la Ville avait déjà présenté un plan piéton en 2017 et se demande ce qui s'est passé depuis. M. Pierre Maurin considère que le budget de fonctionnement consacré aux travaux d'entretien de la voirie municipale est un élément clé. Pour assurer la sécurité des piétons, des travaux de voirie sont nécessaires. Si 27,9 millions d'euros étaient consacrés à ces travaux d'entretien en 2013, il s'agissait de 22,5 millions d'euros en 2022. M. Pierre Maurin estime que cette baisse sur dix ans n'est pas normale compte tenu de l'inflation et des travaux effectués. Il constate donc l'existence d'un certain nombre d'imperfections.

Mme la Maire répond que, dans le même temps, il y a eu une explosion des indemnités à la suite d'accidents corporels sur la voie publique, comme par hasard. La Ville doit finalement verser l'argent qui a été économisé au titre de ces indemnités puisque les gens se sont fait mal.

M. Pierre Maurin confirme ce point en indiquant avoir vu les chiffres votés au Conseil de Paris. Il fait part des propositions de son groupe. Il s'agit de s'opposer totalement au projet d'aires piétonnées où cohabitent des bus, des taxis, des piétons et des cyclistes. Même si cela ne concerne pas le 9^e arrondissement, il s'agit par exemple de la rue Oberkampf à Paris. M. Pierre Maurin annonce que son groupe Changer Paris fera un certain nombre de propositions au prochain Conseil de Paris. Il indique ensuite que son groupe est d'accord avec l'exécutif du 9^e au sujet des zones cyclistes pieds à terre. Son groupe préconise ensuite d'éviter que les stations Vélib' soient installées sur les trottoirs et est également d'accord pour ne plus autoriser les pistes cyclables sur les trottoirs. Il évoque le maintien du contrôle et de la répression contre les terrasses estivales qui ne respectent pas les règles. Concernant la coordination et le contrôle des travaux des concessionnaires, il indique que son groupe a fait une proposition, par la voix de M. Vincent Baladi, Conseiller de Paris dans le 8^e arrondissement, qui a été votée au Conseil de Paris, consistant à éviter des travaux répétés au même endroit et s'assurer de la qualité des travaux.

M. Pierre Maurin évoque l'amélioration de l'état des sanisettes et l'augmentation de leur nombre. Il annonce que son groupe déposera un vœu au Conseil de Paris et proposera des amendements au plan piéton, pour réaliser un état des lieux de l'ensemble des trottoirs parisiens, identifier les zones les plus accidentogènes, avec le concours des maires d'arrondissement, recenser l'ensemble du mobilier urbain présent sur les trottoirs parisiens et faire un plan d'investissement triennal sur les trottoirs. M. Pierre Maurin constate que tout cela rejoint globalement un certain nombre des propositions de l'exécutif du 9^e arrondissement. Il annonce qu'il s'abstiendra sur le plan piéton, parce qu'il attend les amendements et les propositions de son groupe au Conseil de Paris, mais qu'il votera pour le vœu parce qu'il rejoint certaines de leurs propositions, par souci de cohérence.

Mme la Maire le remercie et, en l'absence d'autres demandes d'intervention, met la délibération aux voix. Elle explique que l'exécutif du 9^e arrondissement s'abstiendra, dans l'attente de voir à quelle sauce ils vont être mangés, et qu'ils changeront leur vote en faveur du plan si leurs amendements et vœux sont pris en compte.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizios-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2023.DVD.120.

Mme la Maire met aux voix le vœu piéton proposé par l'exécutif dans le cadre du prochain Conseil de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant le plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité piéton » dans le cadre du Code de la rue parisien et dont l'objectif visé est celui d'un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons ;

Considérant les nombreux aménagements déployés dans tout Paris pour favoriser la pratique cyclable des Parisiens (pistes sécurisées, accroche vélos, sas vélos...) et notamment dans le 9^e ainsi que l'a souligné récemment une étude de l'association « Paris en selle » ;

Considérant certaines rues parisiennes comme la rue des Martyrs ou la rue Cadet (9^e), à forte densité commerciale, très fréquentées par les piétons et dans lesquelles la circulation des vélos et des trottinettes engendre des conflits d'usages et met parfois en danger les piétons en particulier les enfants et les personnes âgées ;

Considérant que dans ces rues le seul respect - déjà peu contrôlé - du « rouler au pas » actuellement en vigueur ne suffit clairement pas ;

Considérant la fin du dispositif saisonnier encadrant les terrasses estivales le 31 octobre 2023 ;

Considérant la minorité d'établissements en infraction au règlement des étalages et terrasses et exploitant toujours des terrasses estivales ou permanentes malgré des verbalisations à répétitions de la police municipale ;

Considérant les nombreux contentieux et recours juridiques utilisés parfois abusivement par les conseils de certains établissements contrevenants et diminuant de fait la place des piétons en encombrant en toute illégalité l'espace public ;

Considérant les difficultés de la police municipale, en sous-effectif chronique, et de la Direction de l'urbanisme, à faire appliquer et respecter le règlement des étalages et terrasses parisien ;

Considérant le règlement de voirie parisien de 2015 ;

Considérant que dans le cadre de ce règlement les concessionnaires ne respectent pas le délai de recouvrement de leurs fouilles et laissent ainsi pendant plusieurs et longues semaines les trottoirs éventrés, les barrières dispersées, gênant la circulation des piétons ;

Considérant la réfection morcelée des fouilles à l'échelle d'une rue, créant des butées et des risques de chute chez les piétons ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris mène les actions suivantes en cohérence avec le nouveau plan « Paris : priorité Piéton ! » :

- **que la Ville de Paris mette en place par arrêté des zones « cyclistes pieds à terre » dans le cadre de l'instauration du Code de la rue et qu'elle choisisse les rues concernées en concertation avec les mairies d'arrondissement ; seraient en premier lieu concernées les rues piétonnes et les rues à forte densité commerciale concernées par le dispositif « Paris respire » ;**
- **demande à ses services de revoir les procédures de sanction et de retrait de terrasse des établissements contrevenants au RET ;**
- **intègre au RET des mesures simplifiées de retrait de terrasses présentant des nuisances ou des dangers pour les usagers de l'espace public ;**
- **propose un plan coordonné de contrôle du RET associant les différents services de la Ville de Paris concernés : Urbanisme, DAE, DPMP ;**
- **modifie sans délai le règlement de voirie parisien et particulièrement son huitième chapitre, en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé : « Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire de la voie compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire » ;**
- **dresse un bilan du règlement de voirie de 2015 et crée un groupe de travail en charge de sa révision, en y associant les mairies d'arrondissement.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.138 (2023.DTEC.23) - PROJET DE PLAN CLIMAT DE PARIS 2024-2030, PLUS VITE, PLUS LOCAL, PLUS JUSTE.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme la Maire informe qu'au dernier Salon des maires, la semaine précédente, Porte de Versailles, la Caisse des écoles du 9^e arrondissement a reçu le prix Max Havelaar pour sa politique en faveur du développement durable et du climat. Elle félicite toute l'équipe.

Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris en charge des transitions et rapporteure du rapport « Paris à 50°C », indique que ce projet de plan climat arrive dans un contexte de mauvaises nouvelles puisque, le 17 novembre, la température globale de + 2°C par rapport à l'ère de référence préindustrielle a été franchie, dépassant les pires prévisions au moment de l'accord de Paris. La Ville de Paris poursuit sa croissance et ses températures maximales de 42,6°C s'approchant des 50°C. Mme Maud Lelièvre précise qu'il s'agit de températures moyennes et que les températures sont beaucoup plus élevées sur l'asphalte ou sur les façades foncées. Le contexte de crise climatique est aujourd'hui palpable et les canicules comparables à celle de 2003, qui avait été un peu l'élément déclencheur de la prise de conscience, seront celles d'un été normal à Paris en 2030.

Mme Maud Lelièvre annonce que 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée à Paris. Les chiffres pour 2023 n'ont pas encore été publiés mais les températures de l'été 2023 étaient encore plus importantes et les records de l'année 2020 ont été battus.

Les sources du climat 2023 de la Ville de Paris montrent une pente croissante. Le dernier rapport du GIEC va dans le même sens. C'est la raison pour laquelle, il y a plus d'un an, la mission « Paris à 50°C » a été initiée collectivement pour prendre en considération ces éléments et essayer d'anticiper au mieux dans le PLU, dans un plan climat et dans l'ensemble des préconisations possibles, dans le domaine social et sociétal, afin de faire face aux conséquences prévisibles à Paris qui seront des inégalités sociales accrues notamment en matière de logement, une augmentation en masse de la précarité des plus fragiles, des difficultés d'emploi pour les personnes âgées comme pour les personnes les plus pauvres, des difficultés d'assurer la continuité de service, une baisse des déplacements, la fin du tourisme d'été, une baisse de l'attractivité de Paris. L'horizon n'est donc pas très positif.

Mme Maud Lelièvre et son collègue M. Alexis Govciyan, président de la 8^e commission, ont travaillé pendant plus de 6 mois et se sont fortement impliqués dans cette mission d'évaluation et d'information « Paris à 50°C », aux côtés de leur collègue M. Alexandre Florentin, qui a fait un excellent travail de moteur et de dynamisme pour faire en sorte que des solutions soient trouvées. Ces solutions complexes remplissent trois objectifs : évaluer les conséquences et les risques pour les conditions de vie sur le territoire parisien, point important par rapport à ce qui figure aujourd'hui dans le plan climat ; évaluer des stratégies actuelles au regard des enjeux, des risques ; évaluer les moyens et les déclinaisons opérationnelles, champ important parce que chaque retard de plantations qui repoussent à la période suivante, chaque rénovation qui n'est pas faite, ce sont des vies mises en danger.

Mme Maud Lelièvre évoque l'implication de nombreux acteurs, très bons. Il s'agit d'acteurs internes mais aussi d'agences qui travaillent avec Paris, de contributions extérieures d'architectes de renom, de spécialistes du climat, qui ont formulé un certain nombre de préconisations collectivement, dans l'objectif d'atteindre une unanimité en faisant prendre à Paris le bon sens et la bonne stratégie. Des préconisations n'ont pas été votées car elles ne faisaient pas l'unanimité de l'ensemble des groupes. Mais la base commune sur laquelle les acteurs se sont mis d'accord au Conseil de Paris est la base minimale sans laquelle l'avenir serait très sombre. Mme Maud Lelièvre ajoute cependant que pour assurer une bonne adaptation de Paris et une ambition du plan climat, il faudrait aller plus loin que les préconisations. Plus d'une quinzaine de propositions, qui permettraient d'améliorer considérablement la vie et le confort d'été, ont été faites mais non retenues collectivement.

Mme Maud Lelièvre commente quelques points du plan climat. Paris doit devenir une ville jardin, pas simplement d'un point de vue cosmétique, ni pour afficher des chiffres dans des tableaux Excel. Il faut vraiment désimpermeabiliser Paris. Il s'agit vraiment d'agir sur l'ensemble des espaces : écoles, parkings, places minéralisées. Concernant la débitumisation, l'exécutif municipal se fixe un objectif de 40 % du territoire d'ici 2050. Cet objectif important devrait se compléter de techniques de débitumisation, comme le prévoit la MIE, en utilisant davantage de solutions perméables et végétales (pavés herbés, dalles en béton alvéolées, etc.), plus chères mais garantissant un effet plus important dans la durée. Il faut désimpermeabiliser massivement, ce qui veut dire que les cours oasis doivent être des cours végétales. Il faut plus de moyens pour planter et pour entretenir. Mme Maud Lelièvre est persuadée que beaucoup de maires d'arrondissement partagent ce point de vue.

Le but n'est pas d'atteindre l'objectif de 100 % de cours végétalisées avec un arbre, mais de désimperméabiliser le maximum de cours, en sachant que c'est impossible dans certains endroits. Mme Maud Lelièvre affirme qu'il faut vraiment travailler sur cela, même si ce n'est pas facile et même s'il va falloir trouver d'autres solutions pour faire du sport, par exemple en créant des gymnases pour répondre aux besoins des instituteurs, pour pouvoir faire jouer les enfants et leur faire faire du sport. Mme Maud Lelièvre informe que la création des placettes oasis était dans le cœur des préconisations. Ces placettes devaient être des lieux de refuge et de convivialité dans les périodes de canicule et de cohésion sociale accessibles à tous. Cette mesure est reprise dans le plan climat, ce qui est une bonne chose, bien qu'il n'y ait pas de calendrier. Lors du débat sur le PLU, il s'agissait de prendre les devants pour amplifier l'action dès l'été 2023, sans la repousser d'année en année. Mme Maud Lelièvre insiste sur le fait que chaque retard est un retard pris sur le confort de vie des prochains étés qui seront caniculaires.

La végétalisation massive de l'espace public et la création des trames continues à partir des parcs et jardins étaient également une proposition unanime pour créer de vrais corridors afin de préserver la biodiversité et pour avoir des lieux de fraîcheur afin de climatiser naturellement. Mme Maud Lelièvre constate qu'ils en sont loin concernant la plantation et la végétalisation. Elle rappelle quelques chiffres. Il y a dans les préconisations l'objectif d'atteindre à Paris 10 m² d'espaces verts par habitant en 2040. D'ici 2026, cela représente plus de 300 hectares, dont 30 hectares ouverts au public. Aujourd'hui, il s'agit de 2 m² d'espaces verts par habitant, contre 321 à Rome. S'il n'est pas possible de comparer Paris à Rome ou New York, il faut essayer d'atteindre au mieux et collectivement l'objectif de l'OMS de 12 m² d'espaces verts de proximité pour rafraîchir, mais aussi pour le bien-être et le confort des gens, le lien à la nature et l'environnement étant particulièrement important. Mme Maud Lelièvre informe qu'ils ont demandé à ce qu'il y ait un véritable plan de végétalisation échelonné avec des indicateurs et un suivi, pas pour s'affronter politiquement mais pour se dire qu'il faut collectivement pousser les curseurs. Cette idée d'indicateurs est aujourd'hui portée dans le travail mené sur les questions de biodiversité et a été retenue dans les conclusions de la COP 15 sur la biodiversité, qui a eu lieu à Montréal. Sur la biodiversité, sujet compliqué et multifactoriel, des indicateurs et des plans d'investissement sont nécessaires. Cela vaut aussi pour les plantations d'arbres en 6 ans, Mme Maud Lelièvre préconisant de reprendre ce qui avait été fait par les spécialistes et de prendre en compte le système racinaire des arbres pour les protéger, pour éviter ce qui s'est passé à Berlin, c'est-à-dire des arbres qui meurent au bout de 10 ans, et pour garder des arbres matures à forte valeur environnementale.

Mme Maud Lelièvre évoque un autre chiffre pour essayer de convaincre tout le monde. Quand la température est d'environ 58°C sur le sol minéral, il s'agit de 48°C sur une pelouse sèche et de 29°C sur un pied d'arbre, ce qui montre le besoin de plantations massives.

Mme Maud Lelièvre aborde le deuxième volet, sur les questions du bâti et sur le fait que le logement ne doit pas accentuer les inégalités. Les mauvaises isolations, le mauvais confort d'été, peuvent impacter la santé des Parisiens. Il faut vraiment un plan massif de rénovation des logements, intégrant obligatoirement ce confort d'été, sans quoi, en rénovant pour l'hiver, cela reviendrait à créer des boîtes à chaleur qui captent tellement bien la chaleur qu'elles ne la rejettent pas l'été.

Les parcs ainsi rénovés sont encore pires que s'ils ne l'étaient pas. Mme Maud Lelièvre recommande donc d'assurer un accompagnement dans le privé et une obligation de confort d'été dans ce qui est rénové en matière sociale. Elle cite les conclusions de France Nature Environnement, qui a beaucoup travaillé sur le PLU, selon lesquelles avec les objectifs de rénovation, notamment du logement social, difficilement atteignables, il ne serait pas possible de répondre à l'urgence climatique. France Nature Environnement a fait un certain nombre de préconisations qu'il serait nécessaire de reprendre dans le plan climat, en ajoutant quelques éléments en matière de bâti sur les enjeux de la végétalisation des bâtiments, avec une végétalisation des façades accrue.

Mme Maud Lelièvre aborde ensuite la question du financement, qui est un des points noirs. Il existe une multitude de plans qui ne comprennent pas toujours d'indicateurs ou d'objectifs. Mme Maud Lelièvre et M. Alexandre Florentin ont conclu qu'un rapport réalisé pour le mettre dans un tiroir fait plaisir aux rédacteurs mais ne sert à rien. Les plans doivent donc être pluriannuels avec des objectifs révisables. C'est ce qui est demandé au plan international dans les négociations pour le climat ou la biodiversité et c'est ce qu'il faut appliquer au niveau des collectivités locales. Il est nécessaire d'asseoir et de prioriser des financements. Mme Maud Lelièvre cite l'existence d'une règle émergente selon laquelle il ne faut pas avoir des financements néfastes à la biodiversité et au climat. Chaque euro investi doit intégrer ces données. Si de mauvais choix sont faits en matière de construction de tours ou de pose de dalles bétonnées, il faudra déconstruire cela 5 ou 10 ans plus tard. Les collectivités doivent prendre cela en compte. Mme Maud Lelièvre informe qu'elle suit les travaux des villes de Nantes et Lyon qui ont intégré la notion de subventions néfastes à la biodiversité, et recommande que les élus l'intègrent dans les investissements à Paris, ce qui ne figure pas dans le plan présenté.

Mme Maud Lelièvre souligne la densité historique du 9^e arrondissement et indique qu'un certain nombre de solutions sont apportées par Mme la Maire et ses adjoints depuis 2014, pour avoir des quartiers végétalisés plus respirables, plus silencieux, pour augmenter le nombre d'espaces verts malgré la densité des plantations, pour créer des aires piétonnes, pour faire en sorte que l'arrondissement soit moteur. Mme Maud Lelièvre constate que le bilan est plutôt positif, avec 20 % d'espaces végétalisés en 8 ans selon l'APUR, ce qui montre que c'est possible même si cela nécessite un certain nombre d'investissements.

Partout où cela est possible, quand les réseaux souterrains le permettent, il faut végétaliser en pleine terre. Il s'agit d'une préconisation partagée par les villes qui travaillent sur les questions de biodiversité. Il s'agit par exemples des rues de Montyon, du Delta, de Bruxelles, végétalisées. Il est par ailleurs nécessaire d'accompagner un projet pour tout Paris de cours végétalisées, et d'augmenter les moyens pour l'entretien, parce qu'il est plus compliqué d'entretenir du végétal que du bitume.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il existe un certain nombre de projets dans le 9^e arrondissement, portés par M. Sébastien Dulermo, sur le réaménagement, la végétalisation, la plantation d'arbres d'alignement, avec un souci particulier dans le choix des végétaux pour pouvoir s'adapter au climat de demain et pas à celui d'aujourd'hui, et pour que cela puisse exister dans la durée. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'arrondissement soit le plus adapté possible à la crise.

Mme Maud Lelièvre rappelle un point qui a fait partie des échanges sur ce plan climat, à savoir la demande de création d'un nouveau jardin public dans le 9^e arrondissement, à l'emplacement du parking aérien rue Clauzel. Ce sont de telles solutions qui doivent être mises en œuvre, en acceptant de ne pas construire et de déconstruire pour remplacer les infrastructures par du végétal, sans se limiter au sol.

Mme Maud Lelièvre indique que l'approche concernant le 9^e arrondissement est globale et comporte 4 priorités : la végétalisation en pleine terre et la piétonisation, élément important pour le respect du végétal ; la débitumisation et la décarbonation ; la rénovation thermique du bâti et l'accompagnement dans le logement social et dans le privé ; la protection des populations. Mme Maud Lelièvre précise qu'elle ne va pas faire un catalogue à la Prévert de toutes les mesures, et évoque un regret. Le plan « grand chaud » faisait l'unanimité. Il ne s'agissait pas, sur le modèle du plan « grand froid » ou du plan Orsec », d'inventer un terme qui fait bien dans un rapport. Tous les élus, de toutes sensibilités politiques, convaincus par les auditions réalisées dans le cadre de la MIE, étaient d'accord sur la nécessité de protéger les populations. Or, le plan d'urgence, important, concerne uniquement les personnes à la rue, répondant au minimum requis. Le plan climat proposé ne permet pas de protéger les habitants de Paris en cas de catastrophe. Personne ne peut savoir quelle sera la température au mois de juillet 2024, même si elle sera élevée.

Mme Maud Lelièvre rappelle que des plans Orsec, des plans risques et des plans inondations ont été mis en place pendant des années en France, et indique qu'il s'agit de faire la même chose, parce que la canicule n'est pas juste un aléa ou un vendeur de glace qui se réjouit de son chiffre d'affaires du mois sur BFM, mais une catastrophe d'origine industrielle qu'il va falloir gérer comme une catastrophe naturelle. Mme Maud Lelièvre fait ce parallèle parce qu'il existe ces plans de préservation de la population concernant les autres risques. Paris en est dépourvu aujourd'hui et ce plan climat ne résoudra pas cela. Mme Maud Lelièvre confie être très inquiète puisqu'il s'agissait d'un des 3 piliers des conclusions de la MIE. Les objectifs ne seront peut-être pas remplis en été 2024 mais en été 2025. Il est nécessaire d'accélérer les actions relatives à la préservation des habitants.

VŒU V.09.2023.139 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2023.DTEC.23, RELATIF AU PROJET DE PLAN CLIMAT DE PARIS 2024-2030, PLUS VITE, PLUS LOCAL, PLUS JUSTE.

Mme Maud Lelièvre indique qu'à la demande de Mme la Maire, un vœu est présenté pour rappeler un certain nombre de préconisations et de pistes. Elle informe qu'ils ont reçu très tardivement la version définitive du plan climat et qu'ils ont essayé au mieux, notamment avec M. Alexis Govciyan, de faire un certain nombre de préconisations, comme d'autres groupes, à intégrer dans le plan climat. Mme Maud Lelièvre ajoute qu'il n'est pas trop tard parce que le travail porte sur la période 2024-2030. Elle espère que ce vœu sera entendu et qu'ils pourront, lors du prochain Conseil de Paris, travailler dans l'intérêt général, en accélérant, en mettant en place des indicateurs, en rendant le plan climat compatible avec l'ensemble des autres plans, et en définissant un plan de financement ambitieux, indispensable.

Mme la Maire la remercie pour cet exposé fort convaincant, en précisant que ce sujet n'est pas de la science-fiction mais la réalité, et que ce débat universel doit dépasser les clivages. Elle la remercie aussi pour le vœu proposé qui vise à rendre ce document plus efficace et qui permet d'adapter le territoire aux énormes défis.

Mme Frédérique Dutreuil note qu'elle ne dispose pas du même temps d'intervention que sa collègue, Mme Maud Lelièvre, dont elle salue la présentation, ce qui explique qu'elle ne pourra pas entrer dans les détails. Elle annonce qu'elle ne partage pas le point de vue selon lequel le plan « grand chaud » ne vise pas les personnes en situation précaire. Elle note que les parcs sont accessibles à tous jusqu'à 22h et toute la nuit par grosse chaleur, et pas exclusivement aux personnes sans domicile fixe. Mme Frédérique Dutreuil rappelle que les plans climat parisiens, dont le premier date de 2007, sont salués internationalement, y compris en 2021 à travers un prix ONU. Elle estime que ce plan climat est plus ambitieux que jamais et souligne le vrai travail qui a été réalisé. Elle espère que Mme Maud Lelièvre retrouvera des points abordés à l'occasion de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50°C ». Mme Frédérique Dutreuil confirme le grand nombre de végétalisations et recommande aussi de faire en sorte que les cours oasis ne se limitent pas à un seul arbre, sans quoi l'habitabilité de Paris risque d'être sérieusement compromise. Mme Frédérique Dutreuil ajoute que des rues du 9^e arrondissement pourraient être végétalisées sans pénaliser la circulation. Elle rappelle qu'elle en avait relevé quelques-unes sur les marches exploratoires, dans le cadre du PLU, et indique qu'elle n'en retrouve pas trop dans les préconisations.

Mme la Maire répond qu'il s'agit de 43 rues, qu'ils ont commencé en 2014, et qu'il y a encore du travail à faire.

Mme Frédérique Dutreuil indique que l'objectif du plan était aussi de veiller à la santé. La mesure, qui a fait l'objet de beaucoup de communication, était la limitation à 50 km/h sur le périphérique, avec une voie de covoiturage. Elle rappelle que, sur le périphérique, la moyenne est de 50 km/h en heure de pointe, de 35 km/h lors de bouchons et de 60 km/h la nuit, selon les rapports. La voie de covoiturage n'a pas vocation à être ouverte toute la journée mais uniquement lors des heures de pointe. Mme Frédérique Dutreuil note que 80 % des automobilistes sont seuls dans leur véhicule. Elle indique qu'il n'existe pas trop d'alternatives pour faire baisser la pollution et souligne les 230 000 morts au sein de l'Union européenne, en sachant que l'Île-de-France est une des régions où il y a le plus de décès, qui s'élèvent à 4 000 à Paris. Mme Frédérique Dutreuil précise que le risque de mourir dans la pollution est plus élevé que le risque de se faire égorger au coin d'une rue à Paris.

Mme Frédérique Dutreuil aborde le sujet de la rénovation énergétique dans l'ensemble des écoles. Elle confirme la nécessité d'indicateurs, de suivis, de plans pluriannuels et de budgets conséquents. Elle indique que les écologistes sont assez satisfaits parce que, globalement, leurs mesures ont été reprises bien que certaines ne l'aient pas été, telles que le renforcement des moyens humains et budgétaires, et le transfert de compétences de la DEVE aux maires d'arrondissement, puisque cela se fait au niveau des arrondissements, leurs maires ayant l'expertise la plus précise concernant l'environnement et les endroits où les réalisations sont possibles.

Elle précise qu'il n'est pas possible de planter des arbres, comme cela a été évoqué par M. Sébastien Dulermo, à certains endroits, comme rue Notre-Dame de Lorette, contrairement à d'autres endroits.

Mme Frédérique Dutreuil estime que le plan climat est ambitieux, même si les actions ne sont jamais assez rapides et que le travail aurait dû commencer 20 ans auparavant. Elle prend l'exemple de la publicité sur les espaces publics qui sera enfin supprimée dans 3 ans, mesure que les écologistes demandent depuis 2001. Elle annonce toutefois qu'elle votera pour ce plan climat très ambitieux, dès lors que les moyens budgétaires sont mis en place pour pouvoir le soutenir.

Mme la Maire la remercie, y compris de reconnaître aux maires d'arrondissement d'être en première ligne sur tous ces projets d'aménagement.

M. Pierre Maurin constate, au regard des précédents plans climat et des résultats à Paris, que les objectifs ne sont pas atteints. L'objectif de réduction de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, de 30 % en 2020 par rapport à 2004, était de 3,4 %. Les émissions de gaz à effet de serre des services ont baissé de 9 %, contre 30 % en prévision. La consommation énergétique du parc municipal et de l'éclairage des rues a baissé de 3,5 %, contre un objectif de 30 %. Le plan de rénovation des écoles a été réalisé à moitié, avec seulement 300 écoles sur 600. L'accroissement du parc immobilier municipal, par contre, a abouti à une hausse des besoins de chauffage et donc à une hausse énergétique.

M. Pierre Maurin constate qu'il s'agit à la fois d'un vote sur un plan général parisien et d'un vote sur un plan local par arrondissement. Il informe être d'accord sur les mesures de végétalisation et de tranquillisation des rues, mais souhaiterait que soient réalisées davantage d'études d'impact, parce que si une rue est interdite à la circulation ou limitée, cela crée des encombrements dans les rues environnantes.

M. Pierre Maurin recommande aussi de réaliser un programme ambitieux de rénovation du parc social, seulement 50 000 logements ayant été rénovés pour 250 000. Il affirme que la situation est catastrophique. Les logements sont sans cesse préemptés mais les logements sociaux existants ne sont pas rénovés. Selon lui, cela ne relève pas de la politique mais il s'agit de protéger les gens qui vivent dans les logements sociaux.

M. Pierre Maurin note, dans les points positifs, le reste à charge 0, bien que tout cela doit être précisé, y compris sur le plan du financement, concernant la rénovation dans le parc privé. Il évoque les places, comme la place de la République, qui doivent être végétalisées dans tout Paris. Il dénonce le manque de moyens accordés en ce sens.

M. Pierre Maurin ajoute que son groupe Changer Paris demande un plan de mobilité global adapté au changement climatique, qui n'existe pas aujourd'hui. Il annonce donc qu'il s'agit d'une opposition constructive, en espérant que l'exécutif municipal reprendra certaines des propositions que son groupe fera au Conseil de Paris.

Mme la Maire le remercie et propose à Mme Maud Lelièvre de conclure.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il ne s'agit pas de savoir qui aura fait les meilleures propositions dans le plan climat, mais d'avoir le meilleur plan climat. Elle s'appuie sur les réactions vis-à-vis des chiffres du 17 novembre pour indiquer que certains sont encore dans le déni ou ne savent pas ce que sera la réalité, ce qui est normal puisque cette situation est inédite dans l'ère industrielle. Mme Maud Lelièvre s'appuie sur ses échanges avec ses collègues, dont M. Alexis Govciyan, pour indiquer que des gens ont trouvé les propositions du groupe écologiste trop radicales, pensant qu'ils exagéraient, même si cela était moins le cas à la fin de la MIE. Concernant le plan climat, Mme Maud Lelièvre insiste sur la priorité de protéger les populations. Or, il s'agit aujourd'hui de mettre à disposition des lieux de refuge pour les personnes à la rue. Elle note qu'il est bien prévu de travailler dans la durée sans qu'un plan « grand chaud » soit élaboré pour l'été 2024 et utilisable par tous les habitants. Mme Maud Lelièvre explique que l'impréparation constatée en 2003, et s'expliquant par une absence de connaissances, ne doit pas devenir une impréparation criminelle demain en raison d'un sous-investissement ou d'actions insuffisantes. Mme Maud Lelièvre évoque une trentaine de propositions dont certaines seront peut-être communes avec le groupe Changer Paris ou avec le groupe écologiste, à rajouter au plan climat, dès à présent, pour qu'il soit vraiment efficace.

Mme la Maire la remercie.

Mme la Maire met aux voix le vœu climat présenté par Mme Maud Lelièvre pour amender le plan climat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le Code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 à L.229-26 relatifs au bilan des émissions des gaz à effet de serre et au Plan climat air énergie territorial ;

Considérant le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat air énergie territorial ;

Considérant l'article L.229-26 alinéa II du Code de l'environnement et l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Considérant la délibération 2018.DEVE.54 adoptant le nouveau Plan climat énergie de Paris ;

Considérant l'adoption du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique au Conseil de Paris du 5 juin 2023 ;

Considérant les nombreuses contributions de la Mairie du 9^e au Plan local d'urbanisme bioclimatique, notamment en termes de création de réserves d'espaces verts ;

Considérant les conclusions du rapport de la Mission d'information et d'évaluation Paris à 50 °C rendues le 21 avril 2023 ;

Considérant que l'ensemble des préconisations de la Mission d'information et d'évaluation Paris à 50 °C n'apparaissent pas dans le projet de Plan climat Paris 2024-2030 ;

Considérant les priorités de la Mairie du 9^e en matière de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique que sont la végétalisation en pleine terre et la piétonisation, la débitumisation et la décarbonation, la rénovation thermique du bâti, la protection des populations ;

Considérant l'augmentation de 20 % d'espaces végétalisés en 8 ans dans le 9^e (source APUR) ;

Considérant que la pose d'ombrières et de fontaines brumisantes seules sur l'espace public ne pourront constituer une réponse suffisante aux enjeux de protection des populations ;

Considérant que la révision de ce Plan climat doit être l'occasion de prendre pleinement en compte les enjeux des vagues de chaleurs ;

Considérant la nécessité d'élaborer un Plan grand chaud pour toutes les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant l'absence de solutions techniques efficaces proposées en termes de revêtements clairs aux arrondissements parisiens dans le cadre de leurs projets de débitumisation ;

Considérant l'absence de plan de financement de ce projet de Plan climat ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que la Maire de Paris :

- présente en annexe du projet de Plan climat de Paris 2024-2030 un plan de financement ambitieux et innovant qui permettra à tout un chacun de vivre, le mieux possible, dans des conditions appropriées ;***
- précise le mode de sélection et la composition des comités de projets dans le cadre de la mise en place de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables ;***
- présente un plan de compatibilité des axes d'adaptation de ce projet de Plan climat de Paris 2024-2030 avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique parisien.***

Mme la Maire met la délibération aux voix, avec une recommandation d'abstention de l'exécutif du 9^e arrondissement.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2023.DTEC.23.

Mme la Maire rajoute qu'il était important que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet.

DÉLIBÉRATION 09.2023.140 (2023.DAC.511) - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (110 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION FAITESLE9.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique que cette délibération était très attendue et que le budget est enfin bouclé pour lancer cette vaste opération de restauration des peintures publicitaires de la rue des Martyrs, à l'angle de la rue Hyppolite Lebas. Elles sont emblématiques du quartier depuis qu'elles ont été mises à nu en 2012, lors de la démolition d'une remise sur le mur pignon. Datant du début du XX^e siècle, elles avaient été très bien conservées et protégées des intempéries grâce à cette structure. Ces témoignages rares de l'art pignoniste, qui figure sur les murs pignon, demeurent très lisibles aujourd'hui avec leurs couleurs vives et leur large lettrage. Elles sont signées et datées, ce qui est le cas de très peu de ces réclames, qui ont été nombreuses. Elles ont souvent disparu ou demeurent anonymes, donc les peintures murales de la rue des Martyrs ont une valeur encore plus forte.

Mises à nu en 2012, elles ont ensuite été classées au titre des monuments historiques en 2013, mais aucun projet de protection à proprement dit n'avait été mis en place par la Ville de Paris. M. Nicolas Cour rappelle ce qui s'est passé les années passées, la dégradation des peintures confrontées aux graffitis et aux intempéries. Les élus ont donc pris leur bâton de pèlerin en lien avec le conseil de quartier, M. Olivier Saulnier et M. Benjamin Satgé de l'association Faitesle9, pour proposer un certain nombre de choses. Le premier projet juridique était de faire voter par le conseil syndical du 10 rue des Martyrs, la copropriété du mur pignon, le fait qu'il délègue à l'association Faitesle9 la maîtrise d'ouvrage, car il s'agit d'un mur de propriété privée, ce qui est chose faite depuis 2021. Cela a pris du temps. M. Nicolas Cour explique que la copropriété demandait un certain nombre de garanties, posait des questions et ne souhaitait pas financer ce projet. Cela permet aussi à la Mairie de lancer une étude de restauration sur nacelle, qui a eu lieu en 2021 et qui a été financée par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), le Conseil régional, les conseils de quartier et la Mairie du 9^e arrondissement. Cela a permis de poser en 2022 des bâches en géotextile pour freiner la détérioration, opération financée par la Mairie du 9^e arrondissement et l'entreprise Bacardi.

Mme la Maire rappelle qu'il a été évoqué plus tôt la recherche de sources de financement.

M. Nicolas Cour ajoute que la Mairie aime bien les financements publics-privés.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de deux publicités de 1907, qui sont toujours entre Ripolin et Bénédictine, aux mains de grands groupes. La Mairie est donc allée les voir.

M. Nicolas Cour indique que Bénédictine fait partie du groupe Bacardi et qu'ils les ont aidés pour la pose des bâches de protection, en attendant la restauration.

M. Nicolas Cour informe ensuite qu'une architecte du patrimoine et une restauratrice ont été validées par la DRAC, ce qui a permis à la Mairie de déposer et d'obtenir un permis de construire qui inclut la restauration, mais également la pose d'une herse anti-graffiti, et de disposer des casquettes en hauteur pour éviter que la pluie ne ruisselle sur les peintures. En plus de la protection et de la restauration, il faut assurer que cela dure dans le temps.

Il s'agissait enfin de trouver le financement pour une opération estimée à un coût total de 210 000 euros. La subvention d'équipement de 110 000 euros de la Ville de Paris, qui fait l'objet de cette délibération, permet de compléter, dans le cadre du programme « embellir votre quartier », le plan de financement multiple, mêlant public et privé, sans quoi la Mairie n'y serait pas arrivée. Il s'agit de 56 522 euros du Conseil régional, 32 400 euros du ministère de la Culture, de la DRAC, 15 000 euros de l'afficheur Clear Channel, anciennement Dauphin, 10 000 euros de Ripolin en mécénat, qui fournira aussi des peintures et du matériel de restauration.

Mme la Maire précise que ce sont des partenaires que la Mairie du 9^e est allée chercher elle-même et que cette opération est 100 % made in 9^e. Elle ajoute qu'ils ont aussi obtenu un financement de Bacardi-Martini.

M. Nicolas Cour indique que la Mairie recherche des mécènes pour pouvoir boucler les budgets et avancer sur ce type d'opérations. Il souligne que 7 000 euros sont issus de dons d'habitants, que la Mairie remercie infiniment, via la collecte lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine. M. Nicolas Cour rappelle que cela avait déjà été réalisé pour la restauration d'une partie d'une chapelle de l'église Notre-Dame de Lorette.

M. Nicolas Cour informe que l'installation du chantier est prévue en janvier, que les travaux de restauration proprement dit auront lieu de février à juin, et que la pose de la grille et du hérisson est prévue en juillet, une fois les travaux terminés, pour avoir une belle protection et de belles peintures murales publicitaires restaurées. Il s'agira d'une des rares publicités restant sur un mur parisien.

Mme la Maire note qu'il s'agit d'un beau projet et d'une formidable aventure humaine, depuis 2014 ou 2015, en ajoutant que la persévérance paye. Il fallait sauver ces peintures, ce que la Mairie du 9^e a fait. Petit à petit, elle a très vite trouvé des partenaires. La DRAC et la Région Île-de-France ont été présentes assez rapidement, depuis 2017 ou 2018, avant l'arrivée de partenaires privés. Mme la Maire remercie M. Guillaume Poitrial et Mme Célia Vérot qui n'avaient jamais engagé d'appels à projets sur des peintures murales. Sans leur concours, la Mairie n'y serait pas arrivée. Mme la Maire remercie aussi vivement les habitants de l'arrondissement qui ont fait ces dons dans le cadre de ce projet collectif. Même si cela n'était pas facile, ils n'ont jamais renoncé. Mme la Maire remercie également les conseillers de quartier. Tout le monde y a participé, ce qu'elle trouve formidable.

Elle ajoute qu'ils seront très fiers, en juillet, de voir ces deux peintures. Elle est persuadée qu'une conférence sera donnée par M. Michel Güet pour rappeler cet art du début du XX^e siècle, qui en disait beaucoup pour le quartier.

Mme la Maire remercie M. Nicolas Cour pour son exposé. En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.511.

QUESTION Q.09.2023.141 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3 RUE DE LIÈGE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il semble qu'une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble d'un seul tenant, situé au 3 rue de Liège, a été déposée. Elle demande si la Mairie a fait une demande d'exercice du droit de préemption.

Mme la Maire répond hors micro.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour l'immeuble situé au 3 rue de Liège. Ce dernier qui comprend 1500 m² de bureaux est, en outre, situé dans un quartier de notre arrondissement qui manque cruellement de mixité sociale.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si une demande d'exercice du droit de préemption a été formulée pour ce bâtiment ? À défaut, pouvez-vous nous en communiquer le(s) motif(s) ?

QUESTION Q.09.2023.142 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À L'ANNULATION DE PERMIS DE VÉGÉTALISER DU BOULEVARD HAUSSMANN.

Mme Frédérique Dutreuil informe avoir été interpellée par la société GreenFlex qui avait fait une demande de permis de végétaliser pour 9 pieds d'arbres situés du 7 au 11 boulevard Haussmann. Ce permis leur a été délivré courant juin 2020. Le contrat est de 3 ans et est renouvelé tacitement dans une limite de 12 ans. Un article précise les modalités d'abrogation du permis, notamment pour des motifs d'intérêt général ou si le jardinier commet des manquements. Mme Frédérique Dutreuil indique que, début août, il leur a été demandé de retirer tout ce qu'ils avaient mis en place.

Elle précise qu'elle pensait que cela concernait les pieds d'arbres et évoque les nombreuses polémiques concernant les fameuses grilles et le constat de la Mairie de Paris dans la presse concernant la végétalisation des pieds d'arbres, abandon d'entretien. Elle ajoute qu'il avait été question de mettre un terme au permis de végétaliser. Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il semble que la décision vienne de la Mairie du 9^e arrondissement. Elle informe que l'entreprise est très embêtée puisqu'elle est très engagée dans le domaine de l'environnement, même si elle fait partie du groupe Total. Cette entreprise souhaite connaître les motifs et demande comment elle peut finalement contribuer à la végétalisation.

M. Sébastien Dulermo rappelle le contexte en évoquant une polémique selon laquelle certains pieds d'arbres du boulevard Haussmann avaient été refaits avec du stabilisé fortement dosé par les services de la Ville de Paris, puisque cela faisait plusieurs années que des pieds d'arbres n'étaient pas très bien entretenus sur tout le boulevard Haussmann. Au moment du mouvement des gilets jaunes, toutes les grilles ont été enlevées, sans jamais être remises. Par conséquent, il existait au niveau de certains pieds d'arbres un dénivelé de 15 à 20 cm, ce qui a occasionné un certain nombre de chutes de touristes et d'usagers, notamment devant Lafayette Maison. Après une très forte insistance de la part de Mme la Maire, la Mairie a réussi à avoir un financement de la Ville de Paris pour refaire l'intégralité de ces pieds d'arbres, à l'identique, en enlevant le stabilisé contre lequel était la Mairie et en mettant de la terre végétale et les grilles haussmanniennes présentes auparavant. Il confirme qu'il s'agit des travaux qui sont en cours. M. Sébastien Dulermo ajoute que cette opération prévoyait de traiter tous les pieds d'arbres de cette partie du boulevard Haussmann devant les grands magasins, sans exception. Il évoque ensuite la section des pieds d'arbres plus ou moins gérés par GreenFlex, puisque l'entretien s'est dégradé au fil du temps et que cette entreprise devait procéder au renouvellement du matériel. Puisque tous les pieds d'arbres étaient en train d'être refaits de la même façon sur tout le boulevard, la décision a été prise de conserver l'uniformité et d'assurer un aménagement de qualité protégeant les arbres. M. Sébastien Dulermo précise que l'entreprise a été informée de la même façon en été. Il ajoute que cela est arrivé un peu précipitamment parce que la Mairie a su assez tardivement qu'elle allait pouvoir bénéficier d'une enveloppe pour réaliser tous les pieds d'arbres, et que cela s'est passé au mois d'août, période où la plupart des sociétés sont fermées deux ou trois semaines, ce qui était le cas pour cette entreprise. La fin de contrat ne s'est donc pas bien déroulée, tout le contexte expliquant qu'il n'a pas été possible de faire autrement.

Mme la Maire indique que leur porte est ouverte pour toute proposition de projet qu'ils pourraient accompagner, visant à plus de végétalisation.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'ils en ont manifesté la volonté et qu'ils étaient surpris par le délai très contraint pour la remise en état.

Mme la Maire confie qu'il s'agit sans doute de l'origine du malentendu et qu'elle se réjouit que ce projet, comme celui des peintures, se réalise.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Un permis de végétaliser 9 pieds d'arbres situés au 7-11 boulevard Haussmann en cours de réalisation, accordé le 22 juin 2020 et renouvelé tacitement conformément à l'article 10 relatif à la durée du permis de végétaliser, a fait l'objet au mois d'août d'une abrogation.

À ce titre, pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce qui a motivé l'abrogation soudaine de ce permis de végétaliser ?

VOEU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, POUR LA MOBILISATION CITOYENNE EN VUE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024.

VOEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, RELATIF À LA MOBILISATION DU CONSEIL PARISIEN DES EUROPÉENS DANS LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME ET DANS LA PERSPECTIVE DES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

M. Arnaud Ngatcha rappelle que le Conseil parisien des Européens, instance très récente créée en 2019, est composée de 61 membres de toutes les nationalités de l'Union européenne, dont le travail est d'éclairer la Ville de Paris, notamment sur les sujets liés à l'Europe. Ces membres proposent des axes et des recommandations, peuvent s'autosaisir d'un sujet et vont émettre un vœu en Conseil de Paris en décembre ou janvier. M. Arnaud Ngatcha informe avoir appelé M. Alexis Govciyan pour lui expliquer qu'il ne s'agissait pas de présenter ce vœu dans un esprit partisan. Il explique que ce n'est pas le Conseil de Paris qui demande à ce conseil de se saisir de sujets, mais qu'il fait lui-même des propositions. Il indique qu'il a souhaité déposer ce vœu dans le contexte de préparation des élections européennes de juin 2024, en sachant que tous les élus du 9^e arrondissement sont pro-européens, notamment Mme la Maire qui s'engage sur ce sujet, dans le but, comme lors de la projection ayant mis à l'honneur l'Italie, de faire une action commune et engager le 9^e arrondissement. M. Arnaud Ngatcha évoque le contre-vœu de M. Alexis Govciyan. Il indique que ce n'est pas la Maire de Paris qui fait une demande au Conseil parisien des Européens, mais celui-ci qui fait une proposition. Concernant l'antisémitisme, il rappelle qu'ils ont voté à l'unanimité l'engagement de l'ensemble des élus de Paris dans la lutte contre l'antisémitisme qui mobilise et sensibilise tous les élus. M. Arnaud Ngatcha propose à Mme la Maire de leur en parler lorsqu'ils viendront.

M. Alexis Govciyan le remercie et confirme qu'ils se sont parlé. Il rappelle qu'il avait déjà demandé au Conseil parisien des Européens de travailler sur les questions de mémoire européenne, en sachant que cette question, qui lui paraissait centrale il y a plus d'un an, l'est d'autant plus aujourd'hui avec la montée de l'antisémitisme, avec tout ce qui concerne le piétinement de la mémoire et surtout le peuple juif, dans plusieurs pays européens, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Grèce ou encore en Pologne.

Il rappelle qu'il avait félicité M. Arnaud Ngatcha pour le pilotage du groupe de travail et qu'il lui avait demandé de faire en sorte que le Conseil parisien des Européens puisse se pencher sur cette question, ce qu'il avait bien volontiers accepté à l'époque. Il constate que les choses n'ont pas beaucoup changé. Il indique qu'ils avaient déjà l'intention de faire venir le Conseil parisien des Européens avant le 9 mai 2024, Journée de l'Europe, y compris pour parler avec la population sur les questions qui concernent l'égalité femmes-hommes et d'autres enjeux sur lesquels travaille ce conseil. M. Alexis Govciyan souligne qu'il existe d'autres actions. Il évoque le Forum des associations organisé à la Mairie du 9^e arrondissement, prouvant à quel point elle est engagée sur les questions européennes, avec le Mouvement européen de Paris, avec les Jeunes Européens et toute une série d'actions présentées dans ce cadre.

M. Alexis Govciyan indique qu'ils souhaitent accompagner le vœu qui vient d'être présenté en l'enrichissant, parce qu'il leur paraît important aujourd'hui de rappeler l'importance de la lutte contre l'antisémitisme et du travail progressif de mémoire européenne. Leur souhait est que la mémoire ne se confine pas seulement dans le passé mais qu'elle puisse préparer l'avenir, notamment des jeunes. Sur ces questions-là, le Conseil parisien des Européens lui paraît être l'axe central d'un travail pouvant être réalisé collectivement. M. Alexis Govciyan indique qu'ils souhaitent que ce soit Paris qui décide de l'organisation de toute une série d'actions sur le plan parisien, au niveau des arrondissements, en sachant que le 9^e y prendra toute sa part. Il évoque la préparation des élections. Il ajoute qu'il lui paraît important de sortir du seul cadre de l'arrondissement et de proposer par ce vœu que cela se fasse dans tous les arrondissements. Il affirme qu'ils partagent les mêmes valeurs et la même façon d'être, et indique être persuadé que M. Arnaud Ngatcha votera le vœu avec intérêt.

M. Arnaud Ngatcha indique qu'il a défendu ce que M. Alexis Govciyan lui avait demandé mais souligne qu'il s'agit d'une instance consultative. Par conséquent, ce sont les membres du conseil en question qui travaillent avec les adjoints et font les propositions. Il explique que M. Alexis Govciyan ne peut pas dire non plus, lors d'un conseil de quartier du 9^e arrondissement, ce qu'il souhaite que ses membres proposent. M. Arnaud Ngatcha indique qu'il est un réceptacle de ce que les membres du Conseil parisien des Européens lui proposent, et qu'il leur indique ensuite comment ils devront exposer cela devant les élus du Conseil de Paris, mais pas quelles sont les priorités. Il confirme que le travail de mémoire est indispensable, précise qu'il est mené avec brio par Mme Laurence Patrice, mais indique que les membres du conseil ne se sont pas concentrés sur ce sujet. M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il n'est pas contre leur dire qu'ils devraient aller plus dans ce sens, mais sans leur demander expressément.

M. Arnaud Ngatcha informe qu'il présentera un plan pour les prochaines élections début 2024 avec l'ensemble des arrondissements, en précisant qu'il a commencé à travailler avec certains d'entre eux qui sont très impliqués, comme le 9^e, le 17^e avec M. Jean-Didier Berthault et le 11^e, pour mobiliser leurs habitants, en espérant que les arrondissements moins actifs suivront. Il espère que, quand le Conseil parisien des Européens présentera son vœu, le Conseil de Paris sera plein, en rappelant qu'il était aux trois quarts vide lors de la dernière séance, ce qui est un comble quand les habitants de la capitale, qui votent aux municipales, viennent présenter leurs travaux.

M. Arnaud Ngatcha confie qu'il est compliqué pour lui de voter ce vœu, puisque ce n'est pas le rôle de la Maire de Paris de dire au Conseil parisien des Européens ce qu'il doit faire. Il propose de trouver une meilleure formulation pour pouvoir voter le vœu ou de le retravailler et de le présenter à la rentrée.

M. Alexis Govciyan rappelle qu'ils sont le 27 novembre, que les choses ont changé depuis le 7 octobre en France et en Europe, et qu'il existe un danger pour toutes les populations et pour les valeurs qu'ils défendent. Il souligne que son vœu va dans ce sens.

M. Arnaud Ngatcha répond que c'est dans ce sens que va le vote à l'unanimité au Conseil de Paris du plan de lutte contre l'antisémitisme.

M. Alexis Govciyan annonce qu'ils travailleront sur un autre vœu commun.

M. Arnaud Ngatcha ajoute qu'ils travailleront sur un autre vœu à présenter en janvier, en cohérence avec son intervention au Conseil de Paris.

Les vœux sont retirés de l'ordre du jour.

M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il doit s'absenter pour une raison professionnelle et laisse son pouvoir à Mme Camille Vizioz-Brami.

VOEU V.09.2023.143 - VOEU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, POUR UN HÉRITAGE SOLIDAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle va parler d'un événement qui va tous les sensibiliser et les motiver très prochainement, à savoir les Jeux olympiques qui vont laisser un héritage sportif, culturel et écologique, puisque la Seine va devenir un couloir écologique et un nouveau territoire, offrant aux habitants du 9^e arrondissement un lieu de baignade distant d'une vingtaine de minutes. Le vœu présenté dans tous les arrondissements par les élus du groupe Paris en commun a été voulu par la Maire de Paris. Il s'agit d'alerter sur la situation sociale en proposant un héritage solidaire qui émanera des Jeux olympiques et paralympiques, spécifiquement dans le 9^e arrondissement. Il est question de proposer des solutions à la situation sociale alarmante dans les quartiers. Mme Camille Vizioz-Brami évoque les plus de 1 000 appels par jour au 115, sans réponse, ce qui n'est plus concevable ni soutenable. Elle cite un certain nombre de propositions, notamment le souhait de laisser un héritage social et solidaire, en priorisant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le 9^e arrondissement, avec une politique adaptée aux besoins en hébergement d'urgence. Il est demandé à l'État d'assumer ses compétences en ouvrant rapidement des places d'hébergement intercalaire et pérenne dans le 9^e arrondissement, y compris pour les jeunes en recours de minorité. Il est également proposé un comité de pilotage mensuel pour évaluer les progrès. Il est également demandé à l'arrondissement d'identifier des sites appropriés pour l'hébergement, tant dans son patrimoine qu'à l'extérieur, et enfin que l'arrondissement finalise la territorialisation de l'urgence sociale en présentant au Conseil les moyens dédiés à cette orientation.

Mme la Maire annonce que l'exécutif va répondre à chaque considérant. Elle laisse la parole à M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl ayant dû partir plus tôt à regret, afin de dire combien la Mairie est mobilisée depuis 2014 et d'évoquer les résultats.

M. Jean-Pierre Plagnard remercie Mme Vizioz-Brami pour le dépôt de ce vœu qui leur permet d'aborder un sujet très important et particulièrement sensible, à savoir celui de la situation des personnes à la rue à Paris en général, et dans le 9^e arrondissement en particulier. L'accueil des sans-abri et la gestion des campements installés sur l'espace public sont des thèmes qui touchent très fortement les élus et sur lesquels Mme la Maire est singulièrement mobilisée depuis 2014. M. Jean-Pierre Plagnard fait également le constat d'une situation alarmante sur le terrain et d'un manque de solutions d'hébergement d'urgence. Il suffit de se promener dans les rues de la capitale pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Il est constaté une recrudescence du nombre de personnes à la rue, de tentes et de petits campements sur les places et trottoirs. Cette impression est confirmée par les recensements de la Nuit de la solidarité qui ont mis en lumière une forte hausse du nombre de personnes sans solution d'hébergement entre 2022 et 2023. C'est également le son de cloche qu'a tenu à faire entendre M. Pierre-Charles Hardouin, chef de la Mission d'urgence sociale de la Ville de Paris, reçu le 18 octobre par Mme la Maire et Mme Virginie Mergoïl qui ont pu échanger avec lui très régulièrement. Il note que la situation des personnes à la rue à Paris est aujourd'hui plus dégradée qu'avant la crise du Covid-19. Le nouveau commissaire central du 9^e arrondissement, M. Stéphane Guérin, qui a pris ses fonctions mardi 21 novembre, a dressé le même constat. Pour lui, la crise migratoire est à venir. Ayant passé 4 ans en poste à Lomé au Togo, il parle d'expérience. M. Jean-Pierre Plagnard cite un exemple. Le 5 octobre, le chiffre de 1 500 individus n'ayant pas pu être pris en charge par le SIAO en fin de nuit a été dépassé, cette situation dramatique devant interpeller les élus.

Cet état de choses s'est encore aggravé à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Avec la proximité des Jeux, la disponibilité du parc hôtelier est en train de se refermer. Cela crée une situation d'engorgement des capacités d'accueil qui renforce la crise des personnes à la rue. Dans le 2^e arrondissement, des solutions très concrètes ont été mises en place pour essayer de faire face à ce phénomène. En partenariat avec la Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement (DRIHL) et de nombreuses associations solidaires, l'exécutif a contribué à ouvrir plusieurs centaines de places d'hébergement d'urgence dans le 9^e arrondissement depuis 2020. M. Jean-Pierre Plagnard cite quelques exemples : le CHU Rodier avec Emmaüs Solidarité, le CHU Bergère avec Aurore, le CHU La Poste avec Coallia, le centre L avec le Centre d'action sociale protestant (CASP).

M. Jean-Pierre Plagnard évoque en outre de nouveaux projets avec Emmaüs Solidarité, rue Drouot et rue Frochot, que l'exécutif va bientôt visiter, pour créer une halte de nuit pour femmes et un centre d'hébergement d'urgence pour familles. La Mairie met également très régulièrement à disposition le gymnase Gauguin de la rue Milton pour des hébergements d'urgence, notamment dans le cadre du plan « grand froid ». Cet équipement public bien connu des habitants du 9^e arrondissement a encore été réquisitionné en août pour l'accueil d'une centaine de mineurs non accompagnés en provenance d'Afrique subsaharienne.

M. Jean-Pierre Plagnard informe également, afin d'être le plus complet possible sur le sujet, que la Mairie du 9^e porte le projet d'ouvrir une bagagerie solidaire dans l'arrondissement, c'est-à-dire un lieu calme et sécurisé permettant aux personnes de la rue ou en situation de précarité d'entreposer leurs affaires de façon à ne pas à avoir à les transporter avec elles pendant la journée et d'éviter ainsi de se les faire voler, notamment la nuit. Un appel à bénévoles a été diffusé aux habitants le 20 octobre et plus de 40 volontaires ont déjà manifesté leur intérêt pour ce beau projet que la Mairie développera en lien avec l'association Antigél et le cabinet de Mme Léa Filoche, adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités. Une réunion d'information est prévue mercredi 29 novembre à ce sujet.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que la Mairie a mis en place des réunions de coordination des maraudes, des réunions de coordination des CHU et un comité de veille sociale réuni vendredi 27 novembre pour aborder la MUS, le SIAO, la police municipale et les maraudes professionnelles, afin de pouvoir échanger le plus régulièrement et le plus parfaitement possible sur les situations des personnes à la rue au cas par cas, en lien avec l'ensemble des services concernés sur le sujet.

M. Jean-Pierre Plagnard affirme que le 9^e arrondissement prend donc très largement sa part dans l'accueil des personnes à la rue et l'exécutif en est fier. Cependant, si l'exécutif partage les attendus du vœu, il ne pourra pas voter ce texte qui comprend certaines demandes qui sont déjà satisfaites et d'autres qui sortent du champ d'action du conseil d'arrondissement.

Mme la Maire fait part de sa surprise à la lecture du vœu, pensant que Mme Camille Vizioz-Brami était au courant que le 9^e arrondissement s'était distingué ces dernières années pour le nombre de places d'hébergement ouverts, comme en avaient témoigné la presse, les rapports de ville et un mail de la Secrétaire générale adjointe de la Ville de Paris, indiquant à quel point le 9^e arrondissement prend toute sa place pour l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Il s'agit d'identifier des lieux quand des travaux sont prévus ou en cours. Mme la Maire évoque la cité Charles Godon où a été mis en place le premier centre pour mineurs non accompagnés de Paris, avec Coallia. Elle précise qu'ils devaient rester 3 mois mais qu'ils sont restés 4 ans, en expliquant que, compte tenu des procédures avec la RIVP, ils ont mis ce temps à disposition des jeunes et de l'association. Mme la Maire indique que la crèche Drouot est fermée pour travaux, et que le temps que les travaux démarrent, la Mairie du 9^e a mis en place avec l'État, financeur, la DRIHL et la Ville, un centre d'hébergement pour femmes seules avec enfants, encadré par Emmaüs. Mme la Maire affirme donc qu'ils n'ont pas attendu ce vœu pour identifier des lieux et des sites appropriés pour l'hébergement, tant dans le patrimoine qu'à l'extérieur.

Concernant la territorialisation de l'urgence sociale, Mme la Maire rappelle tout le travail accompli avec M. Pierre-Charles Hardouin, chef de la Mission sociale de la Ville de Paris, partenaire du quotidien qui fait un travail absolument remarquable, qu'elle félicite et salue. Sur ses recommandations, le 24 novembre, la Mairie du 9^e arrondissement a élargi les réunions de coordination pour que personne ne soit laissé au bord du chemin, en tout cas que tous les services soient bien dans la boucle pour apporter la solution la plus efficace.

Mme la Maire affirme que ce vœu est satisfait. Elle explique que les Jeux olympiques de 2024 n'entament absolument pas leur détermination à toujours travailler pour l'accueil des plus fragiles, en répondant aussi au défi migratoire. Mme la Maire indique que c'est la première fois, en 2023, que le gymnase Gauguin a été ouvert en plein été, pour y accueillir 95 familles. Elle ajoute que d'autres équipements ont été ouverts pour pouvoir mettre des personnes à l'abri des fortes chaleurs.

Mme la Maire demande si Mme Camille Vizioz-Brami souhaite retirer son vœu. Dans le cas contraire, l'exécutif votera contre.

Mme Frédérique Dutreuil confirme que l'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté est terrible. Il y a environ 400 enfants à la rue, davantage de familles selon le dernier recensement de la Nuit de la solidarité, et une baisse des places de logement d'urgence. En Île-de-France, il s'agit d'une diminution de 4 000 places en 2022. Le problème est que l'hébergement d'urgence ne relève pas de la compétence des mairies.

Mme la Maire propose de demander à ce que la Ville prenne cette compétence, ce qui a fait l'objet d'un débat au moment de la campagne municipale en 2020.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit effectivement d'une compétence de l'État, mais que les communes peuvent mettre des équipements à disposition. Elle ajoute que la Maire de Paris a réquisitionné une école dans le 16^e arrondissement, qu'elle a interpellé M. Emmanuel Macron et le préfet d'Île-de-France dans l'émission *Quotidien* et que des budgets commencent à être mis en place. Il reste que les collectivités territoriales sont démunies. Le droit de réquisition appartient au préfet et c'est ce droit qu'il faudrait transférer aux maires. Des gymnases sont ouverts par l'État en hiver et désormais en été avec le réchauffement climatique, afin de pallier le manque de place. Une vraie politique d'hébergement d'urgence est nécessaire, avec une augmentation des places. Avec l'arrivée des Jeux olympiques, il y a moins de places. Mme Frédérique Dutreuil rappelle que cinq lycées vont être mis à disposition et que quelques écoles qui ont fermé à Paris sont disponibles, mais les biens publics disponibles sont rares. Un fort engagement de l'État dans l'hébergement d'urgence est donc nécessaire.

Mme la Maire la remercie de rappeler la disponibilité des locaux régionaux parce que l'engagement de la Présidente de région n'a pas failli depuis 2016 sur ce sujet. Elle a mis deux lycées à disposition pour répondre au défi dans le 18^e arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil intervient hors micro.

Mme la Maire souligne l'engagement de Mme Valérie Péresse sur ce sujet.

Mme la Maire ajoute que c'est après un reportage diffusé un dimanche dans le *20 heures* de TF1 que Mme Anne HIDALGO s'est dit, le lendemain, qu'il fallait agir concernant les écoles du 18^e arrondissement.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que c'est le Maire du 18^e arrondissement qui a vécu cette situation et que c'est surtout lui qui a alerté la Maire de Paris.

Mme la Maire répond que M. Éric Lejoindre vit cette situation depuis des mois et informe qu'elle l'entend depuis deux ans lors de réunions avec le rectorat parler de la situation de ces enfants scolarisés qui vivaient à la rue. Mme la Maire recommande d'ouvrir les yeux sur la réalité qui a été rappelée par M. Pierre-Charles Hardouin dans le cadre de leur long travail, à savoir la très forte population qui arrive depuis le 1^{er} septembre.

Mme Camille Vizioz-Brami explique qu'il s'agit du sens du vœu.

Mme la Maire précise qu'il s'agit désormais de l'arrivée de plusieurs centaines de personnes par jour et de l'évacuation de 200 à 300 personnes vers des villes de province tous les trois jours. Elle estime, comme sur le plan climat, que la situation est très préoccupante et grave. Elle appelle à avancer collectivement sur ce sujet. Mme la Maire note que les 1 200 places d'hébergement sont financées par la DRIHL. Elle rappelle avoir mis en place la cité Charles Godon avec la Préfète, Mme Sophie Brocas, sous le gouvernement de M. François Hollande. Il n'est donc pas question de droite ou de gauche, mais de répondre à l'afflux de migrants syriens. Mme la Maire rappelle qu'il leur était demandé à l'époque de prendre toute leur part et de trouver des immeubles, ce qu'ils ont fait. Elle souligne le caractère dramatique de la situation qui peut aussi les déstabiliser.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que le sens de ce vœu est de laisser un héritage social et solidaire.

Mme la Maire rétorque qu'au-delà de cela, il s'agit de l'avenir.

Mme Maud Lelièvre réagit au vœu en insistant sur l'importance de rappeler qu'il faut agir en amont sur les causes des migrations qui contraignent les gens à quitter leur pays. Si les collectivités ont assez peu d'emprise sur certaines d'entre elles, notamment sur les questions de guerre, ce n'est pas le cas sur d'autres, comme le réchauffement climatique ou la destruction d'environnement économique et social, causes sur lesquelles il est possible d'agir à travers les actions de coopération décentralisée. Elle rappelle qu'elle siège dans les jurys de solidarité tous les ans et recommande de consacrer plus de moyens dans les projets soutenus, sans forcément faire de la communication ou organiser des festivals, mais en agissant directement sur les populations les plus fragiles, dans le monde rural, dans les communautés de femmes qui sont souvent les premières touchées. Elle explique qu'agir, ce n'est pas faire des plaidoyers ou se battre sur la finalisation, mais en tant qu'écologiste, c'est agir sur les causes. La Ville, dans ses prérogatives de coopération décentralisée, dans les actions et dans les moyens qu'elle consacre, devrait décaler le financement de la coopération, certes très intéressante, vers des actions directes identifiées en direction des populations qui sont identifiées. Mme Maud Lelièvre préconise sur ce sujet de changer la façon de financer les programmes de coopération décentralisée de Paris pour agir sur les causes.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle qu'à la Mairie de Paris, il y a une halle aux femmes ouverte depuis de nombreuses années. Elle indique que chaque mairie d'arrondissement devrait accueillir les femmes à la rue. Elle explique que c'est la raison pour laquelle elle maintient son vœu.

Mme la Maire répond qu'ils voteront contre. Elle ajoute que, si une municipalité souhaite changer les choses, il s'agit de prendre l'exemple de Lyon qui, en lien avec les associations, héberge aussi les familles dans les écoles. Elle reconnaît que tout n'est pas parfait, y compris ce que fait l'État. Elle souligne l'augmentation des montants d'année en année, ainsi que la pression migratoire qui impose de faire preuve de gravité et de sérieux sur ce sujet.

Mme Frédérique Dutreuil indique que les migrants ne se bousculent pas pour venir en France mais s'installent d'abord dans les pays limitrophes. Au niveau de l'Union européenne, la France est un des derniers pays, avec 5 migrants pour 100 000 habitants, même s'ils sont concentrés à Paris, contre 40 au Luxembourg par exemple. Mme Frédérique Dutreuil estime que certains créent de la peur en permanence. Elle rappelle le climat assez compliqué, marqué par des extrémistes, des antisémites, des racistes. Laisser entendre qu'il y a beaucoup plus de migrants est donc inexact et développe des peurs.

Mme la Maire l'invite à assister aux réunions à Paris et précise qu'elle évoquait la pression migratoire à l'échelle de la France et de Paris en particulier, et non du 9^e arrondissement. Elle ajoute qu'elle ne cherche pas à faire peur et qu'elle n'infantilise pas les gens, mais insiste sur la gravité de la situation.

Mme la Maire avoue ne pas comprendre le vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami. Elle demande s'il s'agit de dire que les Jeux vont chasser les personnes fragiles hors de Paris. Elle rappelle que le 9^e arrondissement a des places d'hébergement. Elle confirme que certains immeubles ont été repris par des hôteliers depuis un an, mais indique que la Mairie a travaillé pour proposer par exemple 90 places dans l'immeuble de La Poste, rue Rodier, et qu'elle cherche constamment des places d'hébergement. Elle avoue ne pas comprendre ce que signifie l'héritage des Jeux évoqué dans le vœu. Elle estime qu'il y a une part de vrai s'il s'agit de dire qu'ils ont milité pour les Jeux et que ceux-ci consistent à envoyer les gens les plus démunis ailleurs. Mais elle pose la question de la responsabilité.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que ce ne sont pas du tout ses propos. Elle explique que le sens de ce vœu est de réfléchir ensemble pour identifier de nouveaux lieux.

Mme la Maire répond que c'est ce qu'ils font tous les jours.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle le caractère inédit de la situation qui sera bien pire à l'avenir, et explique que les actions ne sont pas suffisantes. Ce vœu propose ainsi de se projeter après les Jeux olympiques pour se demander comment ancrer solidement ce dont elle a parlé.

Mme la Maire rétorque que la situation existe, que les Jeux soient ou non organisés, et qu'il est nécessaire de la gérer maintenant.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'ils travaillent depuis deux ans sur les Jeux olympiques et que cela est ancré dans un moment qui existe. Elle confirme qu'elle maintient son vœu.

Mme la Maire répète que la majorité municipale ne pourra pas le voter.

M. Pierre Maurin informe qu'il partage les préoccupations sur la situation de l'hébergement d'urgence, mais qu'il est gêné par la corrélation avec les Jeux olympiques. Même s'il n'est pas en totalité partisan du Gouvernement, il souligne la nécessité de travailler avec lui, surtout en tant que Maire de Paris, et d'éviter en permanence les critiques, cela n'étant pas constructif. Il explique ensuite que, si un accueil inconditionnel est demandé, la situation ne serait plus maîtrisée. Il rappelle qu'ils sont encore dans un État de droit et que le Gouvernement est maître de l'accueil des nouveaux arrivants. Il lui paraît donc dangereux de préconiser un accueil inconditionnel, même s'il est nécessaire d'avoir beaucoup de considération pour les nouveaux arrivants.

Mme la Maire informe que le conseil d'arrondissement n'est pas l'Assemblée nationale et qu'il n'est pas question de revenir sur la loi immigration.

Mme Frédérique Dutreuil indique que la Maire de Paris n'a pas d'autre choix et qu'elle travaille avec le Gouvernement et le préfet de région, le problème étant la nécessité de pallier les manques et carences. Elle annonce toutefois qu'elle ne participera pas au vote, parce que cela commence à la fatiguer.

Mme Camille Vizioz-Brami conclut en indiquant qu'il ne s'agit pas d'empathie inconditionnelle ou d'accueil inconditionnel, mais juste de fraternité.

Mme la Maire constate qu'elle maintient un vœu qui est satisfait.

Mme Camille Vizioz-Brami confirme qu'elle maintient son vœu.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin), Mme Frédérique Dutreuil ne prenant pas part au vote, le vœu suivant :

Considérant la détérioration alarmante des conditions de vie des personnes en situation d'errance dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant le manque criant de places d'hébergement d'urgence, avec plus de 1 000 appels quotidiens au 115 restant sans réponse ;

Considérant les conséquences dramatiques de cette situation sur les familles, les personnes isolées, les primo-arrivantes et les jeunes en recours de minorité ;

Considérant les initiatives prises par la Ville, telles que le financement de nuitées hôtelières et l'ouverture d'espaces d'accueil d'urgence ;

Considérant le retour des grands campements, notamment dans le nord-est parisien, à la frontière du 9^e, affectant principalement les personnes primo-arrivantes ;

Considérant l'absence de solutions durables et soutenables pour les personnes accueillies et les collectivités ;

Considérant la crise structurelle de l'hébergement d'urgence et la concurrence insoutenable entre les publics les plus vulnérables ;

Considérant l'engagement de l'arrondissement pour un héritage solidaire des Jeux olympiques et paralympiques ;

Le Conseil du 9^e arrondissement formule le vœu que :

- ***les Jeux olympiques et paralympiques laissent un héritage social et solidaire, en priorisant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le 9^e arrondissement, avec une politique adaptée aux besoins en hébergement d'urgence ;***
- ***l'État assume ses compétences en ouvrant rapidement des places d'hébergement intercalaires et pérennes dans le 9^e arrondissement, y compris pour les jeunes en recours de minorité ;***
- ***l'arrondissement demande au gouvernement la mise en place d'un premier accueil inconditionnel pour les nouveaux arrivants, garantissant l'accès aux droits fondamentaux prévus par la Convention de Genève ;***
- ***l'arrondissement propose un comité de pilotage mensuel pour évaluer les progrès ;***
- ***l'arrondissement identifie des sites appropriés pour l'hébergement, tant dans son patrimoine que à l'extérieur ;***
- ***l'arrondissement finalise la territorialisation de l'urgence sociale en présentant au Conseil les moyens dédiés à cette orientation.***

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie les personnes présentes et renouvelle ses félicitations aux personnes élues aux conseils de quartier. Elle annonce que la prochaine séance du conseil d'arrondissement se tiendra le 22 janvier 2024.

L'ordre du jour de la séance du conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement



Adeline GUILLEMAIN